



## SM le Roi félicite le Président mauritanien à l'occasion de la fête nationale de son pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Président de la République Islamique de Mauritanie, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, le Souverain exprime à M. Ould Cheikh El Ghazouani Ses sincères félicitations et Ses meilleurs voeux de davantage de progrès et de prospérité au peuple mauritanien frère.

SM le Roi saisit cette occasion pour évoquer la profondeur et la solidité des liens de fraternité unissant le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie, réitérant Sa détermination à continuer à les consolider, ainsi qu'à renforcer et diversifier les domaines de coopération bilatérale fructueuse entre les deux pays, afin de réaliser les objectifs communs des deux peuples et servir les intérêts des deux pays frères.

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10374

Vendredi 29 Novembre 2024

*USFP et FDT aux côtés d'autres organisations politiques ou syndicales constituent le Front pour la défense du droit de grève*

## Unis contre une réforme répressive à tous points de vue



Page 3



*SAR le Prince Moulay Rachid dans un mot publié sur le site officiel du Festival à l'occasion de sa 21<sup>ème</sup> édition*

*Le FIFM contribue, depuis sa création, à la dynamisation de l'industrie cinématographique du Maroc et au développement de ses talents*

Page 12



*La mobilité spatiale de la population marocaine  
Une lecture citoyenne des données issues du RGPH 2024*

Pages 5-6-7

# Le chef de la diplomatie panaméenne exprime sa haute estime pour le message Royal

*Javier Eduardo Martinez-Acha Vasquez réitère la décision du Panama de suspendre toute reconnaissance de la pseudo "rasd"*



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a tenu, mercredi, une visioconférence avec son homologue panaméen, Javier Eduardo Martinez-Acha Vasquez, suite au message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Président de la République du Panama, SEM. José Raul Mulino, après la décision de son pays de suspendre toute reconnaissance de la pseudo-"rasd", en soulignant que cette décision ouvre une nouvelle page dans les relations bilatérales entre le Royaume du Maroc et la République du Panama.

A cette occasion, M. Vasquez a ex-

primé au nom du gouvernement et du peuple panaméens sa haute estime pour le message Royal adressé au Président de la République.

La suspension de la reconnaissance de l'entité séparatiste par le Panama intervient à la veille du début du mandat de ce pays en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, à compter du 1er janvier 2025.

A ce titre, la voix du Panama apportera une contribution active à la recherche d'une solution définitive au différend régional autour du Sahara marocain, dans le cadre des paramètres établis par la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cette décision de la République du Panama vient, par ailleurs, renforcer la dynamique internationale que portent d'ores et déjà de très nombreux pays de par le monde, à la faveur d'une solution définitive au différend régional autour du Sahara marocain, sur la base de l'Initiative d'autonomie présentée par le Maroc depuis 2007.

Dans le contexte de cette nouvelle dynamique dans la relation bilatérale, de nombreuses perspectives prometteuses s'offrent au Maroc et au Panama pour insuffler un nouvel élan à leur coopération dans divers secteurs stratégiques, à la faveur d'un partenariat solide, basé sur l'amitié et la confiance mutuelle.

## Sahara marocain

# La Hongrie soutient le Plan d'autonomie

Dans le cadre de la dynamique internationale créée sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara et au Plan d'autonomie, la Hongrie exprime son appui aux efforts déployés par le Royaume pour la résolution de la question du Sahara et soutient le Plan d'autonomie, présenté en 2007, le qualifiant de "la base la plus crédible" pour le règlement de ce différend.

Cette position a été exprimée par la Hongrie dans le communiqué conjoint signé à l'issue d'une rencontre, mercredi à Rabat, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue hongrois, Péter Szijjártó.

A ce titre, les deux ministres ont "réaffirmé leur soutien au processus politique mené par les Nations unies et aux efforts du Secrétaire général des Nations unies pour parvenir à une solution à la question du Sahara, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité".

Le Maroc et la Hongrie soulignent "leurs rôles positifs et constructifs dans le maintien de la stabilité, de la sécurité et de la paix dans leurs régions respectives" et notent "leur attachement à ces principes, ainsi qu'à une résolution pacifique des conflits et au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats", lit-on dans le communiqué conjoint.

Par sa nouvelle position renforcée, la Hongrie vient conforter le momentum récemment créé, dont se félicite la dernière résolution du Conseil de sécurité des Nations unies et qui demande instamment qu'il soit mis à profit.

# Renforcement de la coopération entre le CSEFRS et les départements concernés par l'éducation

La deuxième réunion du comité de pilotage issu de la convention-cadre de partenariat et de coopération entre le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) et les départements concernés par les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche scientifique et de la culture s'est tenu, mardi, à Rabat.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération conjointe entre le Conseil et les départements concernés par les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche scientifique et de la culture, et en application des dispositions de la convention-cadre de partenariat et de coopération du comité de pilotage qui comprend le président du Conseil et les ministres des départements concernés, indique un communiqué du CSEFRS.

Les travaux de cette réunion ont porté sur le suivi de la mise en œuvre de la loi-cadre N°51.17, à travers les résultats des réunions du comité de suivi, composé du secrétaire général du Conseil et des secré-

taires généraux des départements concernés, précise la même source, ajoutant qu'il a été également procédé à la présentation des progrès réalisés en termes d'activation des protocoles et des accords de mise en œuvre de la convention-cadre, en sus de l'examen des moyens susceptibles de contribuer à la résolution de la problématique de l'eau dans sa relation avec le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Dans ce sens, un accent a été mis sur le suivi de la mise en œuvre de 209 mesures découlant de la loi-cadre N°51.17 et sur la mise en valeur des différentes conventions énoncées dans la convention-cadre, relatives à l'échange des données, des informations, des études et des évaluations, qui ont permis au Conseil de recevoir de manière continue et fluide les données et informations transmises par les départements ministériels dans le but de les exploiter dans les projets et rapports des organes et des commissions du Conseil.

Au sujet de la problématique de la pénurie d'eau, le président du CSEFRS, Habib



Habib El Malki, président du CSEFRS.

El Malki, a indiqué que "la question de l'eau, l'un des axes traités aujourd'hui, nous invite à œuvrer de concert en tant que partenaires stratégiques."

Au terme de cette réunion, il a été procédé à l'adoption du plan d'action du comité de pilotage pour l'année 2025. Ce plan aborde la question de l'eau en lien avec le système national d'éducation, de formation et

de recherche scientifique, tout en mettant l'accent sur deux axes principaux : d'une part le suivi des avis formulés par le Conseil et d'autre part, l'organisation de journées d'études, de forums et de séminaires scientifiques, avec pour objectif de suivre les différentes propositions portant sur le système éducatif des acteurs et des experts tant au niveau régional que national.

USFP et FDT aux côtés d'autres organisations politiques ou syndicales constituent le Front pour la défense du droit de grève

# Unis contre une réforme répressive à tous points de vue



Le projet de loi sur le droit de grève est perçu par de nombreux acteurs sociaux comme une attaque frontale contre les acquis sociaux de la classe ouvrière, fruits de plusieurs décennies de luttes syndicales et politiques. Le Front pour la défense du droit de grève, fraîchement constitué, s'inscrit dans cette dynamique de résistance en rassemblant des forces diverses, allant des syndicats majeurs aux partis politiques, en passant par les associations de défense des droits humains. Parmi ces entités, on retrouve des organisations influentes telles que l'USFP et la FDT, qui jouent un rôle moteur dans la mobilisation contre ce texte.

## Une menace pour les droits acquis

Pour les membres du Front, ce projet de loi marque un recul significatif en matière de droits sociaux. Ils dénoncent particulièrement les dispositions qu'ils jugent punitives et restrictives, destinées, selon eux, à décourager les travailleurs d'exercer leur droit fondamental à la grève. Parmi les mesures les plus contestées figurent les sanctions financières, les contraintes administratives complexes, et les possibilités accordées aux employeurs de remplacer les grévistes, des pratiques qui pourraient fragiliser le mouvement syndical et réduire l'efficacité des grèves en tant que moyen de pression sociale.

## Un processus d'élaboration opaque et exclusif

Au-delà du contenu même du projet, les initiateurs du Front remettent en cause la méthodologie adoptée par le gouvernement. Ils dénoncent une absence totale de concertation avec les partenaires sociaux et les forces vives de la société civile. Or, pour eux, une réforme de cette envergure, touchant un droit aussi fondamental, ne saurait être élaborée sans une consultation large et inclusive. Ils insistent sur la nécessité d'une approche participative, qui permettrait d'intégrer les perspectives des travailleurs, des syndicats et des experts en droit social, afin de garantir une législation équilibrée et juste.

## Un enjeu social et politique majeur

Les critiques du Front interviennent dans un contexte national marqué par une montée des tensions sociales, exacerbées par des politiques publiques jugées inadéquates dans plusieurs secteurs. Le droit de grève, considéré comme un pilier de la démocratie sociale, est vu comme un baromètre de

l'état des libertés publiques dans le pays. Sa restriction, sous quelque forme que ce soit, pourrait avoir des répercussions profondes sur le climat social et sur la confiance entre les citoyens et les institutions.

Pour le Front, la mobilisation contre ce projet de loi dépasse la simple défense des intérêts syndicaux. Il s'agit d'un combat pour la préservation des libertés fondamentales, essentielles au bon fonctionnement d'une société démocratique. Les membres du Front appellent ainsi à une union sacrée de toutes les forces progressistes pour s'opposer à un texte qu'ils estiment contraire aux principes constitutionnels et aux engagements internationaux du pays en matière de droits humains.

## Vers une refonte du projet ?

Face à ces critiques, les organisations membres du Front proposent non seulement le retrait pur et simple du texte actuel, mais aussi une révision complète de son élaboration. Ils plaident pour l'ouverture d'un dialogue social national, qui serait l'occasion d'élaborer une loi réellement protectrice des droits des travailleurs, tout en tenant compte des réalités économiques et sociales du pays.

## Des préoccupations partagées par l'UMT

L'Union marocaine du travail (UMT) partage ces préoccupations. Dans un récent communiqué, le syndicat rappelle que le droit de grève est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Toute réglementation de ce droit doit, selon lui, être équilibrée, équitable et protectrice.

L'UMT s'oppose fermement à certaines mesures, comme la retenue sur salaire des grévistes, une disposition perçue comme une forme de répression économique. Le syndicat insiste sur la nécessité de laisser cette question aux négociations collectives entre les employeurs et les syndicats représentatifs, conformément aux pratiques internationales en matière de relations de travail.

## Des articles controversés

Parmi les articles les plus contestés, il y a l'article 13 qui autorise le remplacement des grévistes par de nouveaux employés. L'UMT propose de reformuler cet article en vue d'interdire explicitement ce type de pratique, afin de garantir l'intégrité des mouvements de grève.

L'article 14, imposant des procédures complexes de notification des grèves, est également critiqué. Le syndicat plaide pour une simplification de cette procédure, limitée à une simple notification à l'employeur ou à l'administration. De même, l'arti-

cle 16 est jugé excessif en raison des nombreuses obligations qu'il impose aux syndicats, qui dépassent leurs responsabilités naturelles.

L'article 18, interdisant la fermeture d'une entreprise pendant une grève, est perçu comme un outil potentiellement répressif entre les mains des employeurs, permettant des interventions judiciaires contre les grévistes. L'UMT réclame sa suppression pure et simple.

L'article 19, habilitant le chef du gouvernement à suspendre une grève, est considéré comme une atteinte directe à l'autonomie syndicale et une violation de la Constitution. Ce pouvoir, combi-

nant les fonctions exécutives et patronales, soulève des questions de conflit d'intérêts et de concentration de pouvoir.

## Des revendications pour un gouvernement équitable

Pour l'UMT, une bonne gouvernance du droit de grève exige des mécanismes de consultation régulière et un processus d'évaluation périodique de la législation. Cette approche permettrait d'ajuster la loi en fonction des besoins évolutifs du monde du travail, tout en garantissant la protection des droits fondamentaux.

Le syndicat insiste également sur la nécessité de supprimer l'article 288 du Code pénal, vestige de l'époque coloniale, qui criminalise certaines formes de grève. Cet article, maintes fois évolutif du monde du travail, est jugé incompatible avec les principes modernes des libertés syndicales.

## Pour un texte respectueux des droits fondamentaux

En conclusion, l'UMT appelle à une refonte complète du projet de loi, en insistant sur l'importance d'une approche basée sur les droits humains. La future législation devrait garantir l'exercice pacifique du droit de grève, tout en évitant le langage punitif et les sanctions disproportionnées. Un préambule clair, définissant les principes fondamentaux et les références juridiques, serait essentiel pour encadrer cette législation dans une perspective de justice sociale et de respect des libertés démocratiques.

Hassan Bentaleb

## Création du "Front de défense pour l'exercice du droit de grève"

Les organisations syndicales, politiques, droits-de-l'homme et civiles mentionnées dans la liste annexée à cette déclaration ont pris l'initiative d'examiner le projet de loi organique définissant les modalités d'exercice du droit de grève, transmis par le gouvernement à la Chambre des représentants. Elles ont relevé son contenu rétrograde, qui restreint l'exercice de ce droit constitutionnel, exclut de nombreuses catégories sociales de son champ d'application, et comporte des dispositions répressives et punitives. En outre, l'élaboration de ce projet a été marquée par l'absence d'une approche participative impliquant les partenaires sociaux et les autres forces vives concernées, alors même qu'il s'agit d'une législation sociale touchant l'ensemble des citoyennes et citoyens.

En conséquence, les organisations mentionnées ci-dessous annoncent leur initiative de coordination et d'action commune, fondée sur une charte constitutive et un programme militant visant à contrer ce projet gouvernemental qui sape l'exercice du droit de grève.

Cette initiative, baptisée "Front de défense pour l'exercice du droit de grève", reste ouverte à toutes les entités et forces prêtes à s'engager dans son programme militant. Elle aspire également à collaborer et à coordonner ses efforts avec toutes les dynamiques sociales intéressées par cette problématique.

Compte tenu du contexte national général dans lequel cette initiative a vu le jour, marqué notamment par une intensification des tensions sociales dues aux politiques publiques menées dans de nombreux domaines et secteurs, ainsi que par les préparatifs de législations fondamentales restructurant le champ social et les droits et libertés, cette initiative vise à élargir son champ d'action coordonné pour inclure d'autres dossiers et enjeux sociaux, lorsque cela s'avère nécessaire.

Liste des signataires :

1. Confédération Démocratique du Travail
  2. Fédération Démocratique du Travail
  3. Union Nationale du Travail au Maroc
  4. Organisation Démocratique du Travail
  5. Fédération des Syndicats Démocratiques
  6. Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
  7. Syndicat National de la Presse Marocaine
  8. Union Socialiste des Forces Populaires
  9. Parti du Progrès et du Socialisme
  10. Parti de la Fédération de la Gauche Démocratique
  11. Parti Socialiste Unifié
  12. Syndicat National des Médecins du Secteur Libéral
  13. Fédération Nationale des Syndicats des Médecins Dentistes
  14. Syndicat National des Commerçants et Professionnels
  15. Union Nationale des Ingénieurs
  16. Association Marocaine des Droits de l'Homme
  17. Instance Marocaine des Droits de l'Homme
- Coalition Nationale des Instances des Droits de l'Homme

# Le FOPREL salue l'initiative Royale visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique



Le Forum des présidents des pouvoirs législatifs d'Amérique centrale, des Caraïbes et du Mexique (FOPREL) a salué, mercredi à Rabat, l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique.

En vertu d'une décision adoptée à l'unanimité au terme des travaux de sa 30<sup>ème</sup> session extraordinaire qu'a abritée le Parlement marocain, les

membres du FOPREL s'engagent à mettre en avant l'initiative Royale à l'échelle internationale dans l'optique de "remédier au manque d'infrastructures importantes et d'investissements" dans le Sahel atlantique africain.

Le Forum a relevé que cette initiative vise à mettre en place un cadre institutionnel robuste regroupant 23 pays africains atlantiques, "ce qui va faire de la façade atlantique du Maroc une pla-

teforme pour renforcer la connectivité logistique maritime et aérienne entre ces Etats".

Les membres du FOPREL ont également souligné que les liens qui seront tissés à la faveur de l'initiative Royale sont à même de faciliter les échanges de biens et le flux d'investissements dans les pays du Sud et de rapprocher les chaînes de production génératrices de richesses des sources de matières premières, notamment au sein de l'espace géo-économique arabo-américain.

Par la même occasion, ils ont salué l'initiative présentée par le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Ould Errachid, visant à créer un forum de dialogue parlementaire entre le Maroc, l'Amérique centrale et les Caraïbes, dont les sessions seraient organisées de manière alternée entre les deux parties.

Ils ont appelé à la concrétisation de cette initiative pour servir de "base afin d'institutionnaliser les relations parlementaires entre le Royaume du Maroc et le FOPREL, et établir des mécanismes de communication et de coordination entre les deux parties".

Les membres de ce Forum ont en outre souligné l'importance de renforcer les liens du FOPREL avec la communauté internationale, tout en reconnaissant son rôle stratégique en matière de renforcement, de modernisation et d'harmonisation des cadres réglementaires, eu égard à leur importance dans la diplomatie parlementaire et le

dialogue politique.

D'autre part, les membres du Forum ont exprimé leurs sincères remerciements aux présidents de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers pour les efforts et le soutien logistique apportés par le Parlement marocain afin de garantir le succès de la 30<sup>ème</sup> session extraordinaire du FOPREL.

Prenant la parole à cette occasion, le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami, a relevé que cette session a été marquée par l'examen de plusieurs sujets d'actualité, dont le réchauffement climatique, la paix et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, estimant que ces défis requièrent des efforts concertés des pays qui partagent les mêmes visions et aspirations.

Créé en 1994, le FOPREL vise à renforcer la mise en place et l'harmonisation des législations des pays membres et à élaborer des mécanismes de consultation entre les présidents de leurs institutions législatives pour relever les défis auxquels fait face la région, en plus de soutenir les études législatives au niveau régional.

Il regroupe les présidents des Parlements des pays membres, outre des membres observateurs en l'occurrence le Parlatino, le Parlamen et le Parlement chilien en plus du Parlement du Royaume du Maroc, promu au statut de "partenaire avancé".

# AIEA : Le Maroc est attaché aux principes de la coopération Sud-Sud et de la solidarité africaine

Le Maroc, sous la Haute Conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, est attaché aux principes de la coopération Sud-Sud et de la solidarité africaine et s'engage à poursuivre ses actions de soutien aux efforts multilatéraux et à promouvoir les initiatives qui incarnent la devise collective de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), "l'atome pour la paix et le développement", a indiqué, mercredi, l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des Organisations internationales à Vienne, Azzeddine Farhane. Dans son intervention lors de la Conférence ministérielle sur la science, la technologie et les applications nucléaires et le programme de coopération technique, M. Farhane a souligné que le Maroc demeure "pleinement engagé" à continuer à partager, soit dans un cadre bilatéral, soit en coopération avec l'AIEA, son expérience avec ses partenaires ainsi qu'avec les pays africains en vue de promouvoir l'utilisation des applications de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

"L'utilisation sûre et sécurisée des applications nucléaires est une priorité partagée par le Maroc et l'AIEA en Afrique", a affirmé le diplomate.

Il a relevé que le Maroc a développé, grâce au soutien de l'AIEA, une expertise nationale dans la promotion de l'utilisation pacifique des applications et des technologies d'une manière sûre, sécurisée et durable dans de nombreux domaines, notamment la santé, la médecine nucléaire, la nutrition, l'eau, l'agriculture, l'industrie, l'environnement, l'énergie, la sûreté nucléaire et la sécurité. Dans ce contexte, le Maroc prend des mesures, en coopération avec l'AIEA, visant à renforcer les capacités nationales et à partager l'expertise dans le domaine

des applications nucléaires, en particulier en partenariat avec les Etats membres africains, a précisé M. Farhane.

Le Maroc organise ainsi, chaque année, des activités de renforcement des capacités pour les experts de plus de 40 Etats membres de l'AIEA en Afrique, a-t-il rappelé, faisant valoir que des centaines de bourses, de visites scientifiques, d'ateliers, de certifications, ainsi que des missions d'experts sur le contrôle réglementaire et la sécurité nucléaire pour les autorités des Etats membres africains, sont organisés chaque année. Réaffirmant le rôle central de l'AIEA dans la fourniture d'une assistance technique aux Etats membres pour assurer l'utilisation sûre et sécurisée des applications nucléaires, le diplomate a salué les initiatives phares innovantes et pragmatiques du directeur général de l'Agence, Rafael Mariano Grossi, à savoir ZODIAC, NUTEC Plastics, Rays of Hope et Atoms4Food, qui ont apporté une réponse tangible et efficace aux maladies zoonotiques, à la pollution marine, à la thérapie du cancer et à la sécurité alimentaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, la coopération entre le Maroc et l'AIEA a été renforcée et soutenue après la visite officielle de M. Grossi au Maroc, en juin 2022, a rappelé M. Farhane, ajoutant que le Royaume a pris des mesures concrètes pour développer une infrastructure de formation internationalement reconnue pour les applications nucléaires pacifiques. Ainsi, plusieurs institutions marocaines ont contribué à la mise en œuvre des initiatives phares de la direction générale, comme le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN), l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSS-

NuR), le Centre national d'oncologie de Rabat, le Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST).

M. Farhane a également rappelé le soutien continu du Royaume à l'initiative Zodiac, qui vise à renforcer les capacités de détection et de lutte contre les maladies infectieuses transmises de l'animal à l'homme (zoonoses) et qui a été adoptée sous la présidence marocaine de la 64<sup>e</sup> Conférence générale de l'AIEA. Dans le but de renforcer la dimension régionale de cette initiative, le Maroc a organisé, conjointement avec l'AIEA, il y a deux semaines, la réunion régionale de Rabat sur la mise en œuvre de ZODIAC en Afrique, qui a donné un élan à la mise en œuvre de cette initiative, en renforçant le réseau africain des laboratoires nationaux.

Au cours de cette réunion, 31 Etats membres africains ont participé et adopté un document établissant une feuille de route claire visant à renforcer l'approche collaborative, les mesures de coordination et les interactions synergiques entre les laboratoires ZODIAC africains. Dans le cadre du même engagement, le Maroc a organisé pour la première fois un panel de haut niveau, avec la participation du directeur général de l'AIEA, sur le thème «Le rôle de la technologie nucléaire dans la lutte

contre le cancer du col de l'utérus en Afrique », qui a conclu à la nécessité de renforcer la synergie, la dynamique et la complémentarité entre tous les acteurs de la lutte contre le cancer du col de l'utérus en Afrique, a encore dit l'ambassadeur.

Le Maroc, qui abrite un centre d'ancrage régional de l'AIEA pour la thérapie du cancer, reste d'ailleurs pleinement engagé à soutenir l'initiative « Rayons d'espoir », qui vise à fournir des soins contre le cancer pour tous et à pallier le manque de radiothérapie dans les pays en développement, a assuré M. Farhane. Par ailleurs, l'utilisation de la technologie nucléaire pour le dessalement et la production d'eau potable est plus que jamais cruciale, a-t-il estimé, notant que dans ce contexte, le Maroc a présenté cette année, en tant que signataire, une résolution soumise par le G77 et adoptée par consensus lors de la 68<sup>e</sup> Conférence générale de l'AIEA sur le «Plan de production économique d'eau potable à l'aide de réacteurs nucléaires de petite et moyenne tailles».

Cette résolution souligne la nécessité d'un renforcement continu de la coopération internationale dans la planification et la mise en œuvre des programmes de dessalement nucléaire, a-t-il dit.

## Le Maroc réélu au Conseil exécutif de l'OIAC

Le Maroc a été réélu membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), pour un nouveau mandat de deux ans, lors des travaux de la 29<sup>ème</sup> session de la Conférence des Etats Parties de l'OIAC, qui se tiennent à La Haye, du 25 au 29 novembre.

L'élection du Maroc pour ce nouveau mandat, pour la période allant de mai 2025 à mai 2027, témoigne encore une fois de la confiance des Etats Parties à l'endroit du Maroc, eu égard à l'engagement continu du Royaume en faveur des nobles objectifs de la Convention, à même de contribuer à l'avènement d'un monde débarrassé des armes chimiques.

# La mobilité spatiale de la population marocaine

## *Une lecture citoyenne des données issues du RGPH 2024*

Dans la foulée de la publication des premiers résultats du Recensement général de la population et de l'habitat de 2024, les premières analyses dénombrement les habitants du Maroc et dressant leur profil démographique, passent malheureusement sous silence une mobilité spatiale à l'origine de bouleversements sociaux et culturels majeurs vécus par notre pays. Depuis plusieurs années, en effet, après chaque recensement de la population, la situation de la question est présentée ici et là, avec des commentaires répétitifs, le plus souvent sans repérage des tendances lourdes qui s'esquissent et dont l'apparition devrait contribuer à renouveler les interrogations sur les composantes sociales nécessaires au développement. Dès lors, plusieurs analyses de l'état actuel de la population ressemblent beaucoup à un état ancien « déjà-vu », avec quelques inflexions quantitatives, sans expliquer les changements structurels dans les espaces ruraux ; qui portent les « angles morts » du progrès économique souvent affiché par les médias.

L'analyse telle que pratiquée compose avec l'usage du langage statistique – ce qui n'est pas à proprement parler une nouveauté ni une particularité ; sauf que le lecteur n'entrevoit nullement une valeur ajoutée qui puisse apporter un net surcroît au débat sur les changements que la mobilité induit sur le territoire marocain. Ainsi, plusieurs articles simplifient outrageusement la réalité démographique, sans aller jusqu'à la déformer, usant de la formule lapidaire « on fait dire aux chiffres ce qu'on veut », faisant monter en généralité une posture d'expertise bien qu'elle tourne le dos à des analyses exigeantes en précisions.

Au-delà d'une lecture du disponible en données démographiques à ce jour, cet article a pour ambition de proposer quelques traits saillants de la mobilité spatiale espérant œuvrer pour un renouvellement des approches des migrations internes. Il argumente sur la nécessaire complémentarité entre différents niveaux d'analyse « macro et micro » avec une prise en compte de la géographie inégale des destinations, de la sélectivité des migrations (dans le sens où elles ne touchent pas l'ensemble d'une population avec la même intensité) pour proposer une grille de lecture des motivations des migrants

qui articulent différents registres d'action – utilitaire, social, sensible et calculatoire

### En guise de préalable :

Rappelons tout d'abord que dans l'histoire démographique des nations, la migration est le troisième phénomène (avec la fécondité et la mortalité) qui détermine l'évolution d'une population. De même, les caractéristiques démographiques d'un pays évoluent dans le temps du fait de l'accroissement naturel (fécondité et mortalité) et du solde migratoire. Mais la migration se différencie de la fécondité et de la mortalité, à la fois parce qu'elle n'est pas un aboutissement, au sens où le sont une naissance ou un décès, et par le fait qu'elle doit s'intéresser non seulement à la population d'origine, que le migrant a quittée (qui correspond à la population, sur la base de laquelle peuvent être calculés les taux de fécondité et de mortalité), mais aussi à la population de destination, celle que le migrant a rejointe.

Par ailleurs, l'éventail des définitions et des outils de mesure associés à la migration est beaucoup plus large que dans le cas de la fécondité ou de la mortalité. Porteuse de mutations spatiales et sociales, la migration diffère de la fécondité et de la mortalité, non seulement par son ampleur, mais plus fondamentalement par sa nature. Elle a enfin un paradoxe puisqu'elle témoigne à la fois d'une « liberté » apparente et d'une instabilité expliquant un certain nombre de « maux urbains ». Enfin sa contribution à l'évolution démographique de la plupart des populations est modeste, comparée à celles des naissances et des décès, mais rapportée à l'échelle d'une subdivision administrative, elle prend de l'ampleur.

Pour analyser la migration, on a souvent besoin de distinguer divers types de déplacements (temporaires ou permanents, circulaires ou pendulaires), puis d'un examen des évolutions avec un changement d'échelle, de direction et de fréquence pour montrer comment elle évolue, sans oublier de mettre en évidence des tendances à long terme déterminées par des événements historiques, climatiques ou autres. Mais on a surtout besoin d'un système fiable d'enregistrement des naissances et des décès.

Considérée souvent comme la « Cendrillon de la démographie », voire reléguée autant que

possible à l'arrière-plan, ceci explique souvent la rareté des enquêtes qui lui sont consacrées, la périodicité espacée (une publication du CERED date de 1986) ainsi que le caractère dit « spécialisé », alors que le lien entre migrations et développement revêt un caractère primordial pour le Maroc au vu de leurs impacts réels sur les territoires, mais aussi par les effets multiplicateurs sur l'économie aux échelles spatiales et familiales. Elle a joué un rôle prépondérant sur le lent processus de développement que notre pays a connu au cours de son histoire et continue à perpétuer une dynamique qui participe des mutations régionales, touchant l'équilibre urbain/rural...

Historiquement, le Maroc est un territoire rythmé de mouvements internes et externes ; les départs des campagnes vers les foyers urbains ont modifié le cours de l'évolution démographique des villes et des campagnes et ont redéfini la distribution des populations sur le territoire national. Ceci constitue une des deux tendances démographiques majeures, avec la transition vers une faible mortalité et une faible fécondité.

De fait, mesurer la migration à partir de données de recensement n'est pas techniquement compliqué (même dans le cas de longs itinéraires ou les parcours plus courts, inter et intra-urbains). De même, on peut parvenir à des estimations de l'immigration internationale nette (c'est-à-dire les immigrations moins les émigrations) de la population née à l'étranger (hors d'un pays déterminé) et des migrations internes (entrées et sorties) entre les régions d'un même pays au cours d'une période intercensitaire. Mesurer la migration à partir des données de deux recensements sur le lieu de naissance nécessite, dans les deux opérations, non seulement que le dénombrement de la population soit suffisamment complet, mais aussi que le lieu de naissance soit enregistré avec exactitude.

En se basant sur les données fournies par la note du HCP (ci-après), il faut recourir à des méthodes de comparaison intercensitaire (soit dix ans) pour estimer les nombres de personnes ayant changé de lieu de résidence lors du recensement de 2024 par rapport au recensement précédent (2014), à la condition que les deux recensements dénombrent la population avec une précision

suffisante, prenant en compte le changement de lieu de résidence à un moment donné, sans oublier de considérer les découpages administratifs introduits durant la période intercensitaire (ou reclassement des localités du rural dans l'urbain).

Ajoutons enfin que du fait des migrations multiples, (d'autant que la période intercensitaire est longue et que la mobilité de courte distance est fréquente), la variation totale de la population d'un espace donné entre deux recensements devrait être décomposée en plusieurs termes : le mouvement naturel de la population (différence entre les naissances et les décès, le solde migratoire avec le reste du territoire du Maroc et le solde migratoire avec l'étranger).

### Mieux connaître les espaces de subsistance pour comprendre la mobilité spatiale de la population

On peut regretter que les données de la population marocaine ne soient pas suffisamment désagrégées sur la plus longue durée possible et sur la totalité du territoire, et envisagées surtout à différentes échelles : de la grande « région » (regroupement de provinces contiguës) à la commune rurale ; ce qui reste un ensemble géographique diversifié avec des éléments interréliés. Afin de « réfléchir pour mesurer » (selon le précepte de Gaston Bachelard), on aurait besoin non seulement de scruter les taux de croissance démographique des différentes régions administratives, (pour satisfaire le lecteur pressé), mais également descendre au niveau infra, pour permettre de comprendre les dynamiques que les hommes et les femmes déploient quotidiennement pour s'adapter aux différents changements qui touchent leurs moyens de subsistance. En un mot : se donner les moyens de calquer la mobilité spatiale des populations, sur les territoires, pour y déceler les discontinuités et les disparités inter et intra-territoriales. Avec une prise en compte des marques de l'histoire passée et singulièrement de l'histoire récente ainsi que l'empreinte du milieu naturel, cela permettrait facilement de mieux comprendre les mouvements géo-démographiques qui contribuent à modifier la physionomie future du Maroc.

**Effectifs et taux d'accroissement annuel moyen des ménages des régions entre 2014 et 2024**

Population du Maroc, taux d'accroissement moyen et taux d'urbanisation de 1960 à 2024

ICPHE	Effectif de la population			Taux d'accroissement annuel moyen			Taux d'urbanisation
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	
1960	3.389.633	8.236.837	11.626.470	-	-	-	29,2
1971	5.408.725	9.969.534	15.378.259	4,34	1,75	2,58	35,2
1982	8.730.399	11.689.156	20.419.555	4,45	1,46	2,61	42,8
1994	13.407.835	12.665.882	26.073.717	3,84	0,87	2,06	51,4
2004	16.463.634	13.428.074	29.891.708	2,87	0,59	1,58	55,1
2014	20.432.439	13.415.803	33.848.242	2,18	-0,91	1,25	60,4
2024	23.110.100	13.718.222	36.828.320	1,24	0,22	0,85	62,8
<b>Accroissement 1960-2024</b>	<b>19.720.467</b>	<b>5.481.385</b>	<b>25.201.850</b>	<b>3,84</b>	<b>0,80</b>	<b>1,82</b>	-

Source : ICP, ICPHE de 1960, 1971, 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024

Si l'impact des migrations internes sur la dynamique démographique de certaines régions est lisible, les flux internes ne sont plus « invisibles » dans l'évolution démographique. Au recensement de 1994 déjà, 69,8% du total des migrants à l'intérieur du Maroc étaient d'origine rurale, contre 30,2% qui étaient citadins. L'évolution des campagnes dont la croissance démographique est aujourd'hui en déclin (avec un taux d'accroissement annuel de 0,2% contre 0,6 il y a dix ans) a créé et crée encore les conditions de développement de nouvelles formes de mobilité de la population rurale. Les facteurs qui agissent comme un frein à la fécondité, le caractère dissuasif de la famille nombreuse ont été accentués par la politique d'ajustement structurel de l'économie et par les options libérales de l'État, qui se décharge progressivement des subventions à la consommation, en particulier celles touchant l'enfance : la santé et l'école sont désormais de plus en plus coûteuses.

Dans le milieu rural, 70% des agriculteurs détenaient vers la fin des années 90 déjà moins de 25% de la superficie, dont la taille par exploitation est inférieure à 5 hectares. Or, en année normale, 5 hectares en bour (soit le facteur de base de la production agricole, au cœur de tout développement rural), dégagent un revenu inférieur à 1500 DH/mois. Conditionnés de surcroît par les aléas climatiques, les niveaux de production enregistrent des écarts importants entre les campagnes agricoles et révèlent, d'une part, l'aspect aléatoire de la production céréalière et d'autre part, l'effet de la sécheresse sur le produit intérieur brut agricole. Si les rendements agricoles n'ont pas beaucoup évolué au cours des dernières décennies, alors que l'instabilité de la production est non seulement temporelle mais aussi spatiale, la mobilité n'en sera à l'évidence que de plus en plus fébrile autour des centres urbains...

#### Quelques faits réels et récurrents :

Cela dit, rappelons aussi, à l'instar d'observateurs comme l'OCDE la difficulté d'obtenir des statistiques précises sur la mobilité au Maroc en l'absence d'un suivi systématique du phénomène. Faut-il rappeler que dans la pléthore de stratégies nationales (Stratégie nationale pour l'emploi (SNE) 2015-2025, Stratégie Maroc innovation (SMI), Plan Maroc vert (PMV) de 2008 sur l'agriculture, Vision stratégique de la réforme (VSR) 2015-2030 de l'éducation, Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-2020 et Plan Rawaj Vision 2020 sur le commerce), rares sont les stratégies mentionnant explicitement les migrations comme un vecteur de dé-

veloppement en vue d'atteindre les objectifs fixés par les programmes gouvernementaux... Deux exceptions sont notées cependant : la Stratégie nationale de l'éducation 2015-2025 (MEAS, 2015) et la Vision stratégique de la réforme de l'éducation 2015-2030 (CSEFRS, 2015).

Étant donné ces limites et les difficultés qui grèvent la collecte des données (au Maroc comme dans d'autres pays en développement), l'étude des migrations s'est développée en grande partie indépendamment de l'analyse démographique classique, et elle s'est concentrée essentiellement sur les pays développés, parce que la qualité des données existantes y est généralement bien meilleure que dans les pays en développement, et peut-être aussi parce que la migration y est souvent un sujet plus sensible sur le plan politique. Une autre conséquence de ces difficultés est le développement d'une terminologie et de techniques qui sont spécifiques à ce domaine, et souvent très éloignées de la démographie. Le lecteur pourrait apprendre toujours plus à l'examen des grandes masses que sont la population, les ressources et la production, analysées dans leur répartition et dans les relations qui se sont établies entre elles.

#### Enseignements tirés de la mobilité spatiale de la population marocaine

Plusieurs études sur la distribution de la population rurale du Maroc, son régime démographique et sa mobilité spatiale, ont montré depuis les années soixante que les structures par âge de migrants ont souvent revêtu une forme exponentielle. La population marocaine qui était de 11,6 millions d'habitants en 1960 est passée à 29,9 millions en 2004, soit une multiplication par près de 2,6 en l'espace de 44 ans; puis 36,8 habitants en 2024. Elle atteindrait 39,2 millions en 2025, 45 millions en 2050 et 45,4 millions en 2060, soit une multiplication par 1,5 «seulement» en 57 ans.

Toutes ces études font état également du profil démographique de la population qui se caractérise par son extrême jeunesse et par une forte velléité à la mobilité. Ainsi, durant les années 70, l'âge moyen des populations rurales confrontées à la migration définitive et volontaire fut estimé déjà à 23,6 ans. Ce caractère jeune des populations migrantes est également souligné par une recherche effectuée par la Direction de la statistique sur la migration et l'urbanisation. Ceci s'accorde également avec plusieurs études conduites par le Haut-Commissariat au Plan et le CERED et où on peut noter que les 2/5 des migrants ont moins de 15 ans et près d'un migrant sur deux a entre

15 et 29 ans.

Il faut dire que les sécheresses ont entamé sérieusement les capacités de production et de régulation des campagnes d'autant qu'elles sont séparées par des déficits pluviométriques récurrents et de plus en plus rapprochés (tous les 10 à 15 ans, dans les années 60, puis une année sur 7 ou 8, puis durant les années 90, puis une année sur deux au cours de ces dernières décennies). Elles rappellent aussi et surtout qu'il est difficile de séparer les crises agricoles vécues par le Maroc des problèmes économiques et sociaux qu'elles entraînent, étant donné la dépendance directe et structurelle de la croissance économique vis-à-vis de la campagne agricole. Elles rappellent toujours qu'il est moins aisé de séparer la crise agricole des années 1980-82 des émeutes urbaines de 1981.

Au cours de l'année dernière, le Maroc a été confronté à une des sécheresses les plus graves jamais connue depuis trois décennies. Bien avant l'été déjà, le rapport de suivi de la situation économique publié par la Banque mondiale avait indiqué un recul de la croissance sous l'effet de la baisse de la production agricole de 17,3%, avec un regain de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, tandis que le Haut-Commissariat au Plan fait état au premier trimestre de la même année, de 148.000 emplois perdus en milieu rural alertant d'une dégradation progressive du niveau de vie de la population. Ceci corrobore un lien entre pénuries d'eau et pertes économiques estimées par la Banque mondiale entre 6% et 14% du PIB.

Récemment, dans sa note d'information relative à la situation du marché du travail, le Haut-Commissariat au Plan indique au 3ème trimestre 2023, que l'économie marocaine a perdu 297.000 postes d'emploi entre le troisième trimestre de 2022 et celui de 2023, (-29.000 postes en milieu urbain et -269.000 en milieu rural). Tandis que le taux de chômage s'est accru de 2,1 points passant de 11,4% à 13,5%. Cette hausse du chômage concerne essentiellement les jeunes âgés de 15 à 24 ans de 6,5 points à 38,2% et les personnes âgées de 25 à 34 ans (+2,5 points à 20,9%).

Même si elles ne se sont guère appuyées, dans le choix des indicateurs, sur les théories et les modèles discutés entre spécialistes des questions migratoires, plusieurs études avaient au moins un intérêt ; elles mettent en application les modèles explicatifs propres aux recherches quantitatives en sciences sociales menées sur la mobilité spatiale, bien qu'elles n'aient que très peu influencé et informé les travaux sur le Maroc. Sur certains territoires circonscrits (c'est le cas de l'étude sur le Tadla conduite par Daniel Noin), elles ont le mérite de présenter des distributions spatiales de la population observées à diverses échelles... On pourrait leur reprocher également l'absence d'une dimension comparative, alors que les données statistiques d'ordres démographique, économique ou sociologique (disponibles, pour certaines d'entre elles, depuis le début du XXe siècle et ce à différentes échelles spatiales) pourraient faire du Maroc l'un des cas d'étude privilégiés d'une démographie historique des migrations in-

ternes dans les pays dits du « Sud ».

Depuis 1960, cette mobilité n'a pas cessé de s'intensifier, à un rythme particulièrement soutenu depuis 2000. Relativement stable entre 1960 et 1980, elle va croître au cours de la décennie qui a suivi, puis est devenue soudaine et particulièrement évidente si l'on considère le nombre d'émigrés en pourcentage de la population totale au Maroc même si selon les dernières statistiques de la Banque mondiale, le taux avait légèrement reculé en 2013, passant à 9,1%, celui-ci demeure élevé et soutenu par de fortes intentions d'émigration notamment parmi les jeunes.

S'il était difficile avant le XXème siècle d'établir une cartographie de la mobilité de la population marocaine, avec une précision qui soit acceptable, il semble qu'à partir du recensement de 1960 (soit le premier comptage appliqué à la totalité du territoire marocain de cette époque, qui était certainement le plus complet et probablement le meilleur de ceux qui avaient été exécutés jusque-là) on pourrait localiser les habitants sur leur lieu de résidence habituelle même s'ils étaient temporairement absents (absents pour moins de six mois).

Au cours de la période inter-censitaire (1960-1970), l'équilibre entre la population et les ressources est resté à peu près fonctionnel jusqu'à la fin des années 70. Cet équilibre perceptible à travers le mode d'occupation originel du territoire, est fortement secoué, pour connaître une seconde grande rupture, sous l'effet de l'accroissement démographique puis de la forte mobilité, cette dernière va conditionner toute l'évolution ultérieure. L'amorce d'une tendance à la diminution des précipitations, au niveau de l'ensemble du Maroc, particulièrement marquée dans les espaces fragilisés par l'érosion, commençait à mettre en difficulté l'activité agropastorale.

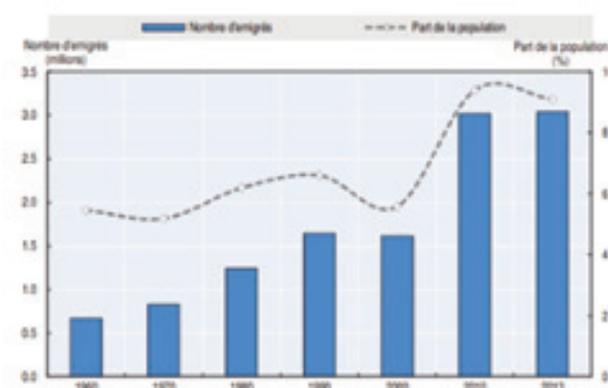
Depuis 1980, l'affirmation de la diminution des précipitations amplifie les difficultés rencontrées par l'agriculture bour et irriguée dans certains espaces au nord du Maroc, à l'ouest, sur le plateau central jusqu'au Rehamna, Chichaoua, l'arrière-pays Chaouia jusqu'à Sraghna, puis à l'échelle du Maroc oriental, où la population a diminué, révélant parfois une «hémorragie démographique» qui alimente l'exode vers les villes du Maroc et l'émigration vers l'Europe (principalement vers l'Italie et l'Espagne). On est passé d'espaces encore majoritairement paysans à des territoires en dépeuplement. L'agriculture et l'élevage extensif ne sont plus capables de nourrir la population, qui vit en grande partie de ressources extérieures, résultant de la faillite du système agropastoral, dans un contexte de crise économique globale.

Les sécheresses des années 80, puis 2000 qui ont affecté le Maroc représentent le principal agent de répulsion, puisque plusieurs espaces connaissent un ralentissement de la croissance de la population comme il ressort des résultats du recensement (1,4% en milieu rural), voire un bilan démographique négatif lors des périodes intercensitaires (entre 1982 et 2024). Des recherches de terrain effectuées à des niveaux micro au cours

de ces périodes montrent que plus d'1/3 de certains douars ont perdu entre 50 et 90% de leur population, soit une évolution tendancielle "dictée" et commandée par l'indigence progressive de la végétation naturelle du fait de l'érosion, déterminant largement l'incertitude de plusieurs activités agricoles. Le monde rural subissant des périodes de sécheresse graves, est devenu un espace de "répulsion" marqué par un exode surtout appauvrissant pour les campagnes, décongestif au départ puis peu à peu érosif, puisqu'il concerne essentiellement la population jeune.

L'émigration, au départ essentiellement masculine et individuelle, va devenir familiale, féminine et définitive. Ceci concerne de nombreuses campagnes dans le Haut Atlas central par exemple, et surtout le Rif oriental avec le Souss où le recours aux ressources extérieures, devenu ancien, n'a fait que s'amplifier, mais sous des modalités différentes. Il est désormais devenu, comme dans l'ensemble des espaces du nord, puis de tout le Maroc, une constante dans l'évolution des campagnes et le facteur majeur de leur dynamique.

**Graphique 1. L'émigration à partir du Maroc, en pourcentage de la population, a augmenté depuis 2000**



Source : Banque mondiale (2017a), à l'exception des chiffres de 2010 tirés de Banque mondiale (2017b). Banque mondiale (2017c) pour les statistiques démographiques.

Population du Maroc, taux d'accroissement moyen et taux d'urbanisation de 1960 à 2024

Population du Maroc, taux d'accroissement moyen et taux d'urbanisation de 1960 à 2024

RGPH	Effectifs de la population			Taux d'accroissement annuel moyen			Taux d'urbanisation
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	
1960	3.389.633	8.236.857	11.626.470	-	-	-	29,2
1971	5.408.725	9.969.334	15.378.059	4,34	1,75	2,38	35,2
1982	8.736.399	11.889.156	20.625.555	4,45	1,46	2,41	42,8
1994	13.407.835	12.665.882	26.073.717	3,64	0,67	2,06	51,4
2004	16.463.634	13.428.074	29.891.708	2,87	0,59	1,38	55,1
2014	20.432.439	13.415.803	33.848.242	2,38	-0,01	1,25	60,4
2024	23.110.100	13.718.222	36.828.320	1,24	0,22	0,85	62,8
Accroissement 1960-2024	19.720.495	5.483.365	25.203.860	3,84	0,80	1,82	-

Source : HCP, RGPH de 1960, 1971, 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024

**Graphique 2. Evolution du taux d'activité depuis 2017**

Alors que le Maroc vit une succession de sécheresses, la lecture des sources statistiques disponibles indique que la mobilité spatiale des populations rurales semble bien loin d'une transition migratoire (modification profonde des volumes et d'une inversion des soldes). Corrélativement à la dégradation des conditions de vie dans les campagnes depuis le début des années 80 et surtout des années 90, divers types de mobilité spatiale sont décelés. Ces départs prennent, selon des recherches effectuées sur le terrain, des formes diverses, facilitées par une réduction de la distance du fait des moyens de plus en plus rapides de transport. Aux migrations franches et soutenues vers les villes (observées lors des recensements effectués au cours des décennies 1960, 1970 et 1980), se sont ajoutés des déplacements courts et/pendulaires, ou saisonniers, parfois en lien avec l'exercice d'une pluriactivité (lorsque l'agriculture n'occupe plus qu'une place secondaire dans le budget familial). Ces formes de mobilité se sont arrimées parfaitement à des espaces «transnationaux» que les migrants marocains ont créés au gré des opportunités entre leurs pays d'origine et d'autres pays d'accueil, notamment vers l'Italie et l'Espagne durant les années 80. Aujourd'hui, incertitudes et vul-

néralité pèsent toujours sur les moyens de subsistance des zones rurales, ce qui ne favorise guère une stabilité dans les territoires d'origine,

d'autant plus que ces derniers souffrent d'un déficit en termes d'infrastructures de base, privant les communautés d'un cadre de vie convenable. Ces vulnérabilités sont mises en évidence depuis la fin des années 90, par au moins deux sources

officielles :

Le recensement de l'agriculture de 1998, qui fait part d'une diminution de 22% du nombre d'exploitations agricoles, d'une baisse du nombre d'exploitants agricoles de 3%, et surtout d'un vieillissement des exploitants (ceux âgés de 65 ans et plus représentent 23% du nombre total des exploitants; ceux qui ont plus de 55 ans en représentent 45%);

L'Enquête nationale sur la famille réalisée en 1995 qui met en évidence la recherche d'emploi comme le principal facteur à l'origine de la mobilité spatiale des chefs de ménages migrants ruraux (c'est le cas d'un chef de ménage sur deux);

Enfin, faut-il signaler que dans plusieurs bidonvilles au Maroc, lieux d'accueil de générations nées de la migration rurale, ces dernières vivent toujours avec le regret de l'impossibilité de mener à terme un projet migratoire vers un « mieux-être ». Car même si plusieurs de ces citoyens ne se considèrent plus comme « migrants » à proprement parler, parmi eux des primo-arrivants, leurs trajectoires territoriales, les contraintes qui conditionnent leur vie citadine et leurs ambitions s'inscrivent toujours dans une grande vulnérabilité.

**Par Mostafa Kharoufi**

Sociologue, géographe et diplômé des sciences politiques et des sciences de l'éducation

Expert accrédité par le Bureau des Nations unies en charge des crises et par le FNLIAP

1 Voir : Recensement : Près de 2 millions de Marocains ont quitté les zones rurales en 10 ans. - 11 novembre 2024 [https://fr.hespress.com/395690-recensement-pres-de-2-millions-de-marocains-ont-quitte-les-zones-rurales-en-10-ans.html#google\\_vignette](https://fr.hespress.com/395690-recensement-pres-de-2-millions-de-marocains-ont-quitte-les-zones-rurales-en-10-ans.html#google_vignette); Le Matin du Sahara. - Recensement 2024 : les détails de la répartition par régions de la population du Maroc. - 7 novembre 2024 <https://lematin.ma/nation/recensement-2024-la-repartition-par-regions-de-la-population-du-maroc/250463> Migrations internes au Maroc, in Hesperes - actualités du Maroc. - <https://fr.hespress.com/397021-migration-interne-un-phenomene-empile-expansion-au-maroc.html> mercredi 20 novembre 2024

2 Nations unies (DESA). - Manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation, Révision 1. Études méthodologiques - New York, 2010, p. 111

3 Centre des études et recherches démographiques (CERED). - Les migrations internes au Maroc. - Rabat, 1986

4 HCP. - Chapitre VII Evolution du secteur agricole et perspectives de développement rural. - p. 430-432

5 OCDE. - Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc : Chapitre 2 Le paysage des migrations au Maroc. - 2017, p. 40

6 Voir Daniel Noin. La population rurale du Maroc. - Rouen, PUF, 2 volumes, 1971 et Jean Lecoz. - Le Gharb : Fellahs et colons, Ed. CURS, 2 volumes, 1964

7 CERED. - Démographie marocaine ;

Tendances passées et perspectives d'avenir. - Rapport pour le Cinquantième de l'indépendance du Maroc. - p. 12

8 Troin Jean-François (Sous la Direction de), Le Maghreb : Hommes et espaces, Armand Colin, Paris 1985, p. 173

9 - La règle selon laquelle les migrants ruraux vers la ville sont surtout jeunes et des adultes d'âge actif ne fait pas défaut au Maroc », Direction de la Statistique, Migration et urbanisation au Maroc, Rabat, ministère chargé de l'Incitation de l'économie, 1993, p. 228

10 Direction de la Statistique, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (1998-1999), rapport de synthèse, ministère de la Prévision économique et du Plan

11 Voir CERED, L'exode rural, Rabat, 1995

12 Najib Akesbi. - Le retard des pluies impacte toute l'économie. Agri Maroc <https://www.agrimaroc.ma/najib-akesbi-avec-le-retard-des-pluies-la-campagne-ne-sera-pas-magnifique>

13 Mostafa Kharoufi. - Sociétés pastorales en crise au Maroc. - Méditerranée, Aix-en-Provence ; n 3 1983

14 Banque mondiale. Maroc : Rapport de suivi de la situation économique <https://www.banquemondiale.org/fr/country/morocco/publication/economic-update-april-2022>

15 Haut-Commissariat au Plan. - Activité, emploi et chômage (premier trimestre 2022), p. 6

16 World Bank. - 2018. Beyond Scarcity : Water Security in the Middle East and North Africa. MENA Development Report. Washington, DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27659> License: CC BY 3.0 IGO m. p. 4

17 Marché du travail: l'essentiel à retenir de la dernière note du HCP. - novembre 2023

18 Hubert Beguin. L'organisation de l'espace au Maroc. -

19 OCDE. - OCDE. - Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc : Chapitre 2 Le paysage des migrations au Maroc. - 2017, p. 41

20 Gauche Evelyne. - Recomposition et renouveau de campagnes menacées (Rif Oriental). - Annales de géographie, 2005, pp. 617-642

21 Mostafa Kharoufi. - Women International Migration in North Africa: Dimensions and impacts. - Family Migration and Dignity, <http://dx.doi.org/10.5339/qproc.2013.fmd.21>

22 Evelyne Gauché. - Recomposition et renouveau de campagnes menacées (Rif Oriental). - Annales de géographie, 2005, pp. 617-642 Troin J. F. - Maroc : Régions, pays et territoires. - ouvrage collectif, 2002

23 CERED. - Démographie marocaine : Tendances passées et perspectives d'avenir. - Rapport pour le Cinquantième de l'indépendance du Maroc. - p. 49

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

LIEU	CARDINAUX	INDIVIDU	OXYPÉ	PETIT CUBE	TAG	LOUÉE	RÉTABLI
IMPARTIAL				BANDE			
VERSO		ROMAINS		MONTRÉ DU DOIGT		SYMBOLE DU CHIVRE	
CONTRAIGNANT	PRÉPOSITION	PÉCHÉS FRÈS		MÉTAL VIEILLE			
DANS LE VENT LIÉ		ORDURIER	LITHIUM MERCENAIRE		COULÉE DE LAVE	LETTRES DE NADOR	
		HOMME DE TROUPE				UTOPISTE	
RÉCIPÉNT	CARDINAUX	GLOBULES ROUGES				BAGARRE	FIN DE CITATION
				ENSUITE	CONIÈRE FORME D'ÊTRE		RIVIÈRE
ANNONCE UNE SUITE		CAPABLE LETTRES D'ANTAN			A L'ENVERS PANTOIS		
EXTRÉMITÉ	TRACAS MORCEAU DE ROCH				EN FLÛTE ROMAINS		ARTICLE
			EST TRADUIT EN ANGLAIS		NUE CHEZ LE POÈTE		
TRÈS SALE						PETIT CUBE	

## Solution mots flechés d'hier

ARABES	E	TRAPÈZE	PLATEAU DE LA VIE	LE	MOUSSE	S	BOULE	BOULE
ARABES	N	NARINE	TRAPÈZE	MUSE				
ARABES	V	VENDETTA	TRAPÈZE	AS				
ARABES	E	ERE	S	ANGLOT				
ARABES	R	REEL	L	ETUI				
ARABES	G	GE	O	CEAN	L	M		
ARABES	U	A	O	S	T	A	S	E
ARABES	G	R	I	Z	Z	L	I	A
ARABES	E	L	V	E	B	T	I	K
ARABES	O	R	P	H	E	O	N	A
ARABES	N	H	U	R	L	A	S	Y
ARABES	E	C	U	Y	E	R	T	A
ARABES	F	I	E	R	A	N	O	R

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdellkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gabs

Mouna El Youssoufi  
Loubrna Baghdadi  
Latifa Mourab  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60.23.44  
Fax: 0522.31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE 130/64

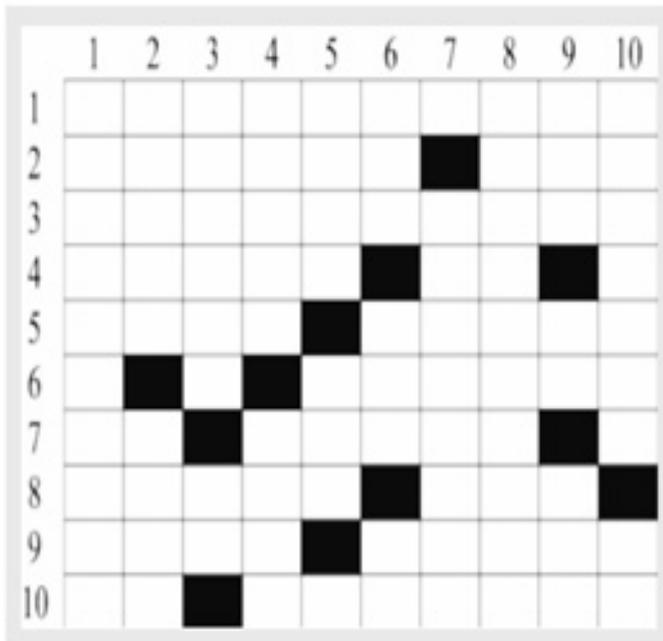
Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017 www.ojd.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Boucliers d'hiver  
 2- Educatori - Dérivé  
 3- Il est souvent plombier aussi...  
 4- Granges - Coordonnant  
 5- Dieu sensuel - Récompense  
 6- Bronze  
 7- Club de France - Epreuve  
 8- Endroit - Un allemand  
 9- Naturel - Véhicé capital  
 10- Sélim - Soumis à une troisième façon

## VERTICALEMENT

- 1- Capitale sassanide  
 2- Bien - Garment  
 3- Déchet de ferraille - Personnel  
 4- Sabot québécois - Sud-est maritime  
 5- Volets - Contracté  
 6- Dépôt - Mesure du revenu national - Infinitif  
 7- De chez nous  
 8- Elle se prend  
 9- Gagné - Note - Dément  
 10- Maréchal des logis - En les

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

	9	8	7	2	5			3
3		6				1		
			1	3				
	8	3		7	6	5	2	
	6						3	
	7	1	3	9		6	4	
			9	1				
		2				9	5	
6			2	8	7	3	1	

## Difficile

	5						3	
		4		1	3	8		
3					2	4		7
			1	4				6
				8				
6				9	7			
5	6	4						8
		8	5	2		7		
	4						9	

## Moyen

	9		7		3	6		8
	6		1	9				
3	2			6				9
	1						2	
2								7
	8						6	
7		8				4		3
			4	9			7	
5	9	3		1			8	

## Expert

3			1	5	8			9
	8			6				
5				4				
	7						5	
	8						2	
	4						3	
		8						2
			6					1
7	1	2	9					6

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
 Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,  
 la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

9	5	1	8	3	7	4	6	2
7	2	6	4	1	5	3	9	8
8	4	3	6	9	2	7	1	5
5	6	9	2	4	3	1	8	7
3	1	2	7	8	9	5	4	6
4	8	7	1	5	6	2	3	9
6	9	5	3	2	1	8	7	4
2	3	4	9	7	8	6	5	1
1	7	8	5	6	4	9	2	3

## Moyen

1	4	9	3	8	7	6	5	2
7	6	3	2	9	5	1	4	8
5	8	2	1	6	4	3	7	9
3	7	1	8	5	6	2	9	4
2	5	8	9	4	1	7	6	3
6	9	4	7	3	2	5	8	1
4	2	5	6	1	8	9	3	7
8	3	7	5	2	9	4	1	6
9	1	6	4	7	3	8	2	5

## Difficile

6	4	8	1	5	9	3	2	7
7	9	3	2	4	6	5	8	1
5	1	2	7	8	3	9	4	6
3	8	5	4	7	1	6	9	2
2	6	4	3	9	8	7	1	5
1	7	9	5	6	2	8	3	4
4	3	7	9	2	5	1	6	8
9	5	6	8	1	4	2	7	3
8	2	1	6	3	7	4	5	9

## Expert

3	1	8	5	7	9	4	2	6
5	4	6	2	3	1	8	7	9
9	7	2	8	6	4	3	1	5
2	6	9	1	4	7	5	8	3
8	5	1	3	2	6	9	4	7
4	3	7	9	8	5	2	6	1
1	2	3	7	5	8	6	9	4
6	9	5	4	1	2	7	3	8
7	8	4	6	9	3	1	5	2

# Economie

## L'équipementier automobile Forvia inaugure une nouvelle usine à Salé

Le groupe Forvia, septième fournisseur mondial de technologie automobile, a inauguré, mercredi à Salé, une nouvelle usine dans la Zone d'accélération industrielle technopolis, en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour.

Cette nouvelle usine de Forvia, qui permettra d'étendre l'activité industrielle du groupe au Maroc, sera spécialisée dans la découpe, l'assemblage et la fabrication de housses en textile et en cuir pour sièges automobiles afin de diversifier l'offre et répondre à la demande des constructeurs automobiles clients du groupe.

À cette occasion, M. Mezzour a relevé que "la mise en place de nouvelles infrastructures industrielles du groupe au Royaume témoigne de la confiance des leaders industriels en la destination Maroc et atteste du formidable potentiel dont recèle l'industrie automobile nationale et de sa grande compétitivité".

Ce projet contribuera également à l'amélioration de l'intégration locale du secteur de l'automobile et au renforcement de son positionnement sur les chaînes de valeur mondiales, a noté M. Mezzour, précisant que cette nouvelle usine permettra de renforcer la compétitivité et surtout la qualité de la production nationale. Cette infrastructure constitue également un "atout majeur" pour l'emploi, avec près de 1.400 nouveaux postes qui devraient être créés à l'horizon de 2027, a-t-il poursuivi.

Et d'ajouter que le groupe procèdera également à l'inauguration d'une autre infrastructure industrielle portant sur l'extension de son site de Kénitra, qui va, pour sa part, intégrer 450 compétences de plus.

Pour sa part, le directeur général du groupe, Patrick Koller, a indiqué que "le Maroc, caractérisé par un marché domestique en croissance continue, est un pays d'une importance toute particulière pour Forvia".

Mettant l'accent sur la réussite des investissements du groupe au Maroc, M. Koller a noté que ce projet, aux côtés des autres usines déjà en place, n'a pas seulement pour objectif de fabriquer mais aussi de "contribuer à la communauté et à l'amélioration de la compétitivité et au développement du secteur de l'automobile". Implanté au Maroc depuis 2008, Forvia compte aujourd'hui trois usines au Royaume, deux à Kénitra et une à Salé, et emploie près de 4.000 personnes. Son activité comprend la fabrication de coiffes automobiles, la production de planches de bord et de panneaux de porte pour les intérieurs de voitures, ainsi que l'assemblage final des systèmes de post-traitement des gaz d'échappement.

*MEDays 2024*

## Les indices d'attractivité et de stabilité d'Amadeus, un outil fiable pour mesurer le climat des affaires en Afrique



Les indices d'attractivité et de stabilité en Afrique de l'Institut Amadeus constituent un outil objectif et fiable pour mesurer le climat des affaires dans les pays africains, ainsi qu'une base pour établir des politiques publiques efficaces, ont indiqué, mercredi à Tanger, des experts et anciens ministres.

Lors d'une table ronde sous le thème "Attractivité et stabilité en Afrique : regard sur les indices d'Amadeus 2024", organisée dans le cadre du Sommet sur l'investissement de la 16e édition du Forum MEDays, les participants ont passé en revue les indices établis par l'Institut ainsi que leurs objectifs.

S'exprimant à cette occasion, le président d'Emerge Institute, Moubarrack Lô, a expliqué que les indices offrent une vision globale des dynamiques économiques sur le continent grâce à une évaluation multidimensionnelle de l'attractivité et de la stabilité des pays africains, ajoutant que ces outils permettent également de dresser les lacunes et les avancées économiques et politiques dans les pays africains et de proposer des pistes de réflexion à même d'améliorer ces politiques, rapporte la MAP.

M. Lô, également un des concepteurs des indices Amadeus d'attractivité et de stabilité en Afrique, a insisté sur la corrélation entre les deux composantes de ces outils, à savoir les volets économique et politique, estimant que ces indices offrent une assise solide sur laquelle les pays africains peuvent s'appuyer pour élaborer de manière efficace les politiques publiques pour un réel développement.

De son côté, Morad Fathallah, chargé de la stratégie et des partenariats au sein de Casablanca Finance City (CFC), a relevé que la CFC soutient cette initiative depuis sa création, expliquant que ces indices sont cruciaux pour les parties prenantes, décideurs, académiciens et entreprises.

Ces indices, a-t-il poursuivi, offrent plusieurs avantages compte tenu de leur actualisation annuelle permettant d'accéder à des données récentes, et de leur fiabilité dans la mesure où ils sont établis sur une base de données riche, ajoutant que ces indices ont un caractère local, car ils sont conçus dans "les pays africains pour les pays africains".

Et d'ajouter que la CFC, à travers son partenariat avec Amadeus, œuvre à promouvoir l'image de l'Afrique, par le biais d'un baromètre fiable et local, qui permet de mesurer la trajectoire et les effets des politiques publiques tout en établissant des stratégies efficaces.

Pour sa part, l'ancien ministre des Affaires étrangères et des Relations internationales du Royaume du Lesotho, Lesego Makgothi, s'est attardé sur les obstacles auxquels le continent fait face en matière de développement, citant à ce titre les pays qui peinent à remonter dans le classement

lié à ces indices.

A cet égard, il a souligné les défis majeurs auxquels sont confrontés certains pays africains, en matière d'insécurité compromettant leur stabilité politique et impactant leur attractivité économique.

La 16e édition du Forum international MEDays se tient du 27 au 30 novembre à Tanger, sous le thème "Souverainetés et résiliences : vers un nouvel équilibre mondial".

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ce Forum réunit plus de 250 intervenants de très haut niveau dont des chefs d'Etat et de gouvernement, décideurs politiques, lauréats de Prix Nobel, dirigeants de grandes entreprises internationales et personnalités influentes devant un public de plus de 6.000 participants venus de plus de 100 pays, selon la Fondation du Forum MEDays et l'Institut Amadeus.

## Entrepreneuriat au Maroc : Le Technopark et le Founder Institute s'allient

Technopark Maroc, hub pionnier de l'innovation, et le Founder Institute Morocco, réseau mondial de formation et d'accompagnement des entrepreneurs, ont annoncé, mercredi, un partenariat stratégique destiné à dynamiser l'écosystème entrepreneurial marocain.

Les deux parties mettront ainsi à disposition des startups locales des ressources de qualité et des opportunités inédites de développement, tant à l'échelle nationale qu'internationale, indiquent Technopark et Founder Institute dans un communiqué conjoint.

Cette collaboration repose sur la complémentarité des deux institutions, avec les services d'incubation et de mise en réseau du Technopark combinés à l'expertise en mentorat et à l'approche méthodologique éprouvée du Founder Institute, poursuit la même source.

Ce partenariat permettra également d'accompagner

les entrepreneurs à toutes les étapes de leur parcours, de l'idée à la création d'entreprises compétitives.

Cet accord constitue une avancée significative pour créer de nouvelles opportunités pour les entrepreneurs marocains et renforcer le positionnement du Maroc comme un hub régional de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Les startups marocaines bénéficieront ainsi des infrastructures modernes et du soutien opérationnel fournis par le Technopark, d'un accès exclusif au réseau mondial de mentors et aux programmes du Founder Institute, et d'événements collaboratifs, organisés conjointement, pour favoriser les synergies entre startups, experts, investisseurs et mentors.

Citée par le communiqué, la directrice générale du Technopark, Lamiae Benmakhoulouf, a souligné que ce

partenariat "incarne notre ambition commune de promouvoir l'innovation et de soutenir les startups marocaines dans leur quête de succès".

Et d'ajouter : "En collaborant avec le Founder Institute, nous consolidons notre rôle d'acteur clé de l'entrepreneuriat au Maroc et renforçons notre impact au sein de l'écosystème national". De leur côté, Hicham Sentissi, Youssef Koun et Omar Layachi, co-directeurs du Founder Institute Morocco, ont affirmé que ce partenariat marque une étape importante pour l'écosystème entrepreneurial marocain.

"En joignant nos efforts avec ceux de Technopark, nous mettons à la disposition des startups un environnement unique pour transformer leurs idées en entreprises viables et compétitives sur le plan mondial", ont-ils dit.

## Omar Zniber : Beaucoup reste à faire pour mettre les droits de l'Homme au centre des préoccupations des entreprises

Beaucoup reste à faire pour mettre les droits de l'Homme au centre des préoccupations des entreprises, a indiqué, mercredi à Genève, l'ambassadeur Omar Zniber, président du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH).

"Beaucoup a été fait depuis que les principes directeurs ont été adoptés par le Conseil des droits de l'Homme en 2011, et de nombreux enseignements ont été tirés, mais il reste encore beaucoup à faire", a déclaré M. Zniber, qui présidait la clôture du 13e Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, qui s'est tenu du 25 au 27 novembre.

"La mise en œuvre de l'agenda des entreprises et des droits de

l'Homme devient de plus en plus urgente pour relever les défis actuels et futurs auxquels l'humanité est confrontée", a-t-il souligné, notant que "si les États ont des frontières, les défis tels que la crise climatique, la dégradation de l'environnement, les violations des droits des travailleurs et des droits des communautés touchées par les activités des entreprises ne connaissent pas de frontières".

Placée sous le thème "Concrétiser l'assortiment judicieux de mesures pour protéger les droits humains dans le contexte des activités commerciales", cette édition du forum a permis aux participants de faire le point sur les tendances et les défis liés à la mise en œuvre des principes directeurs et

de réfléchir à ce qui pourrait être amélioré à l'avenir, rapporte la MAP.

Ce forum a également été une occasion de présenter des pratiques positives et de permettre le partage d'idées et de solutions pratiques susceptibles de faire la différence sur le terrain. L'un des messages clés du forum est que le changement est possible et qu'il existe des exemples d'assortiment judicieux de mesures, lorsqu'elles sont appliquées par les États et les entreprises avec une véritable volonté politique, a relevé M. Zniber, également représentant permanent du Maroc auprès de l'Office de l'ONU à Genève.

Il s'est réjoui de la participation accrue des entreprises à ce

forum. "Tout comme les entreprises deviennent de plus en plus importantes en tant qu'acteurs non étatiques, elles sont de plus en plus importantes pour les Nations unies en tant qu'interlocuteurs et partenaires".

"Dans la mesure où leur importance s'accroît dans un espace multipartite, il en va de même de leur responsabilité d'entreprise en ce qui concerne le respect des droits des personnes et de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la corruption, et la réalisation d'un développement économique et social inclusif", a-t-il expliqué.

Créé par le CDH et organisé par le Haut-commissariat aux droits de l'Homme depuis 2012, le

forum rassemble des milliers de participants issus de gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises, de la société civile, de syndicats, de communautés, de juristes et d'universitaires du monde entier. Il fournit une plateforme multipartite unique pour discuter des tendances et des défis clés dans la mise en œuvre et l'avancement des principes directeurs.

Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme constituent le cadre mondial faisant autorité pour les États et les entreprises en ce qui concerne la prévention des impacts négatifs sur les droits de l'Homme découlant des activités des entreprises.

## L'ANAPEC lance son dispositif d'accompagnement sectoriel "Secteurs+"

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle vision stratégique, l'ANAPEC lance le dispositif « Secteurs+ » : un dispositif d'accompagnement spécifique et intégré pour la satisfaction des besoins sectoriels en recrutement et en compétences.

Construit selon une approche participative avec les différentes représentations sectorielles, le dispositif « Secteurs+ » est un modèle innovant de coordination et de synergie publique privée, qui accompagne les secteurs d'activité dans leur développement par le recrutement et l'adaptation des compétences de leurs nouvelles recrues.

Il repose sur trois piliers fondamentaux. Le premier concerne la veille et l'anticipation des besoins en recrutement et en compétences, le but étant

d'anticiper pour mieux agir : Les instruments de veille et de prospective sur le marché de l'emploi de l'ANAPEC apportent les éléments nécessaires à la compréhension du besoin en emploi et en compétences, et permettent ainsi la conception de plans d'accompagnement sectoriels sur une base factuelle.

Le deuxième pilier porte sur l'instauration des Comités sectoriels emploi et compétences (CSEC), composés de membres permanents de l'ANAPEC, la représentation sectorielle et des représentants du secteur de la formation. Les missions du Comité sectoriel emploi et compétences visent à traduire les données du dispositif de veille et de prospective de l'ANAPEC et les projets de développement sectoriel en plan d'accompagnement sectoriel

(le plan d'accompagnement sectoriel représente une combinaison optimisée de l'offre de services de l'ANAPEC aux employeurs, adaptée aux spécificités sectorielles) et à assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Le troisième pilier concerne l'activation collective et harmonisée, cadrée par le plan d'accompagnement sectoriel, des différentes composantes de l'offre de valeurs de l'ANAPEC aux employeurs dont le traitement des offres d'emploi (sourcing et présélection des candidats) et les programmes de formation-adaptation ou de reconversion au profit de leurs futures recrues.

L'ANAPEC a donné le coup d'envoi de la phase pilote du dispositif « Secteurs+ » par le secteur de l'enseignement général privé, à travers la rencontre organisée le 11 Novembre 2024

avec la Fédération de l'enseignement privé FEP-CGEM au siège de la CGEM.

Le dispositif « Secteurs+ » sera ainsi mobilisé pour accompagner la croissance du secteur de l'enseignement général privé et sa dynamique d'emploi (en moyenne 6363 nouveaux emplois créés par an), à travers le bénéfice des différentes prestations de l'ANAPEC et un programme de formation-adaptation dédié, pour offrir des opportunités de reconversion et d'insertion professionnelle aux chercheurs d'emploi dans un secteur prometteur.

A travers le dispositif « Secteurs+ », l'ANAPEC ambitionne de généraliser son accompagnement des dynamiques sectorielles à tous les secteurs d'activités selon une approche structurée, participative et concertée.

SAR le Prince Moulay Rachid dans un mot publié sur le site officiel du Festival à l'occasion de sa 21<sup>ème</sup> édition

## *Le FIFM contribue, depuis sa création, à la dynamisation de l'industrie cinématographique du Maroc et au développement de ses talents*



"Depuis sa naissance historique, en septembre 2001, le Festival International du Film de Marrakech a réussi à réunir les plus grands noms du cinéma mondial, confortant ainsi le Maroc comme destination de premier plan pour le tournage de productions étrangères majeures, et se faisant, contribuant à la dynamisation de l'industrie cinématographique nationale et au développement de ses talents", a souligné SAR le Prince Moulay Rachid, Président de la Fondation du Festival.

Dans un mot publié sur le site of-

ficiel du Festival à l'occasion de sa 21<sup>ème</sup> édition, qui se déroulera du 29 novembre au 07 décembre, Son Altesse Royale a, dans ce sens, écrit que conformément aux Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, lors de la création du Festival, "notre volonté de promouvoir et d'accompagner nos jeunes talents cinématographiques n'a pas faibli au fil des ans et nous a permis, à l'issue de diverses initiatives en faveur du développement et de la formation, de donner naissance aux Ateliers de l'Atlas".

Ce programme, lancé en 2018 par la Fondation du Festival, pour accompagner les jeunes cinéastes marocains, arabes et africains émergents, est devenu un véritable incubateur de talents régionaux, a précisé SAR le Prince Moulay Rachid, ajoutant qu'il a soutenu des centaines de porteurs de projets et favorisé l'émergence d'une nouvelle génération de cinéastes, dont la jeune réalisatrice marocaine Asmae El Moudir qui a, pour la première fois dans l'histoire du Royaume et du Festival, obtenu l'Étoile d'or à Marrakech. "Son film, La Mère de tous les mensonges, avait été précédemment soutenu par les Ateliers de l'Atlas, où il avait été primé à deux reprises", a indiqué Son Altesse Royale.

SAR le Prince Moulay Rachid a soutenu que cette expérience, qui sera certainement une source d'inspiration pour les générations futures férues de cinéma, "constitue une suite logique de l'évolution de l'industrie du cinéma au Maroc, où le nombre de films produits dans notre pays est passé à 34 l'année dernière".

"Dans notre élan de poursuite du renforcement de l'écosystème cinématographique national, nous avons développé cette année le programme des Ateliers de l'Atlas en lançant, entre autres, Atlas Station, une nouvelle initiative à destination des jeunes professionnels nationaux, qui va les accompagner dans le développement de leurs compétences, dans le but de s'ouvrir à l'international", a

poursuivi Son Altesse Royale.

SAR le Prince Moulay Rachid a, en outre, affirmé que les critiques et journalistes de cinéma "sont aussi au cœur de notre stratégie de développement, car leur apport est essentiel pour la carrière d'un film", notant que "Nous avons ainsi programmé des sessions de perfectionnement pour ces professionnels, pour accompagner l'évolution de notre industrie".

Son Altesse Royale a, par ailleurs, relevé que la programmation artistique de cette 21<sup>ème</sup> édition sera marquée par trois hommages forts : Feue Naïma Elmcherqui, grande dame du cinéma marocain, l'acteur et réalisateur américain doublement oscarisé Sean Penn, ainsi que le cinéaste canadien culte David Cronenberg, notant que le jury, qui aura la précieuse mission de découvrir les talents les plus prometteurs, sera présidé par Luca Guadagnino, réalisateur italien doué, à l'esthétisme sublimé, sans oublier les Conversations qui auront pour objectif de rapprocher encore plus les festivaliers du vécu des grands professionnels du cinéma, tels que les grands réalisateurs Tim Burton et Alfonso Cuarón.

"Ainsi, le Festival International du film de Marrakech est heureux de vous accueillir, pour faire de ce moment de culture et d'altruisme un réceptacle d'émotions et de partage, et un message de dialogue et de paix dans le monde", a conclu SAR le Prince Moulay Rachid.

## Participation du Maroc au Salon du livre de Montréal

Le Salon du livre de Montréal (SLM) s'est ouvert mercredi dans la métropole canadienne avec la participation du Maroc.

Le Royaume est représenté par trois maisons d'édition et dix auteurs à cet événement, considéré comme le plus grand salon du livre francophone en Amérique du Nord.

La participation du Maroc au SLM, initiée par le Centre culturel marocain à Montréal (Dar Al Maghrib), a pour objectif de promouvoir la richesse de la culture et de l'histoire ancestrale du Maroc, a indiqué Saad Hossini, directeur de la maison d'édition "Axioms Communication", dans une déclaration à la MAP.

M. Hossini a aussi relevé le fort engouement du public montréalais pour les oeuvres et publications marocaines, mettant l'accent sur



l'importance de la culture pour le renforcement des liens entre les nations. Il s'agit aussi d'un rendez-vous annuel entre le monde littéraire et la communauté marocaine résidant au Canada, a-t-il ajouté.

De son côté, la directrice du Salon du livre arabo-canadien, Reham Teama, s'est félicitée de la participation du Maroc à ce grand événement culturel, notant que le stand dédié au Royaume fait la part belle à l'identité et la culture marocaines.

L'emplacement stratégique du stand du Maroc et la diversité des oeuvres exposées en font un lieu incontournable du salon, a ajouté Mme Teama dans une déclaration à la MAP.

Ce salon contribue à la promotion de la culture arabe et sert de tremplin à de nombreux auteurs

arabes installés au Canada ou ailleurs pour faire connaître leurs oeuvres, a-t-elle dit.

Le SLM, qui se poursuit jusqu'au 1er décembre, est organisé cette année sous le thème "Tendances actuelles, pratiques évolutives et innovations du livre".

L'événement permettra, selon les organisateurs, d'aborder les grands enjeux liés aux transformations de l'industrie du livre, dont le rôle des nouvelles technologies dans la redéfinition des pratiques du secteur ou encore les impacts du marketing numérique et des réseaux sociaux sur les habitudes de lecture.

Des ateliers, des conférences et des tables rondes figurent au programme de cette manifestation pour discuter notamment des enjeux de société, des méthodes d'écriture et des visions créatives.

# Un programme riche pour la "Semaine marocaine au Chili"



La « Semaine marocaine au Chili » a été inaugurée, jeudi, à l'initiative de l'ambassade du Maroc à Santiago, avec un programme riche en conférences, ateliers d'artisanat, projections de films et forum d'affaires, entre autres.

Les principales activités de la « Semaine marocaine au Chili », qui se poursuivront jusqu'au 8 décembre, seront organisées au Centre culturel « La Moneda », situé sur l'esplanade du Palais présidentiel chilien.

Cet espace accueillera des ateliers d'artisanat marocain et de calligraphie arabe, des cérémonies de henné, des dégustations de mets marocains, des spectacles de danse et de musique.

Outre un forum d'affaires

Maroc-Chili prévu le 4 décembre prochain, le programme envisage également des rencontres avec les pouvoirs exécutif et législatif, centrées sur la coopération bilatérale dans les domaines de la transition énergétique, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

De même, six universités chiliennes vont accueillir une dizaine de conférences sur des thèmes aussi divers que « L'initiative royale pour l'Atlantique », « la dynamique de développement socio-économique dans les provinces du Sud », « Le Chili et le Maroc unis par une littérature commune » et « Le Maroc et le panhispanisme, une question d'histoire et de géographie ».

D'autres conférences porteront sur « L'architecture du Sud Maroc »,

« le nouveau modèle de développement marocain », « L'Initiative d'autonomie pour les provinces du Sud », « le modèle de Dakla : Hub africain » et enfin « Le Maroc et ses littératures : l'espagnol comme patrimoine partagé ».

Au programme figurent également des activités dédiées à l'action que mène l'Agence Bayt Mal Al Qods en faveur des Palestiniens et une rencontre avec la communauté chilienne d'origine palestinienne, la plus importante d'Amérique Latine.

A cette occasion, l'Université catholique du Nord abritera une conférence sur « La place accordée à la question palestinienne dans la politique étrangère du Maroc », avec la participation d'universitaires marocains de renom.

## Bouillon de culture

### Projection

La projection du film "Monsieur Aznavour" aura lieu le 30 novembre à la cinémathèque de Tanger.

Le film relate l'histoire de Charles Aznavour, fils de réfugiés, petit, pauvre, à la voix voilée, qui, à force de travail, de persévérance et d'une volonté hors norme, est devenu un monument de la chanson, et un symbole de la culture française.

Avec près de 1.200 titres interprétés dans le monde entier et dans toutes les langues, il a inspiré des générations entières.

Le public est ainsi convié à découvrir le parcours exceptionnel et intemporel de M. Aznavour.

### Prix

Le Grand prix de la 20ème édition du Festival du cinéma des peuples a été remporté dimanche soir à Imouzzer par le film marocain "Gray Days" d'Abir Fathouni.

Le film "Une mémoire pour l'oubli" du réalisateur El Houari Ghoubari s'est vu décerner, de son côté, le prix du jury, alors que le prix de la Meilleure réalisation est revenu "A Day or Part of a Day" de Brahim Khali Benjaber.

Le film espagnol "Dónde estás, Samuel Bronston?" de Victoriano Rubio a glané, pour sa part, le prix de la "Meilleure mise en valeur d'un peuple".

La journée de clôture du festival a été marquée par l'organisation d'un colloque sous le thème : "Le cinéma et l'intelligence artificielle" et la présentation de la 15ème publication du Ciné-club d'Imouzzer, l'ouvrage "Le cinéma et la philosophie : les relations possibles".

Initié par le Ciné-Club d'Imouzzer Kandar, cette édition a connu la participation de plusieurs pays, en l'occurrence la Libye, l'Égypte, l'Espagne et le Maroc.

La 20ème édition du Festival du cinéma des peuples a été marquée par un hommage à l'actrice Fatima Khair, pour sa riche contribution à la promotion de la scène cinématographique et artistique marocaine.

# Rencontre littéraire avec Kenizé Mourad au Lyceum Club de Rabat

Le Lyceum Club de Rabat, (membre de l'Association Internationale féminine des Lyceum Clubs) a organisé récemment une rencontre littéraire avec une invitée de renommée internationale, l'écrivaine Kenizé Mourad autour de son livre « Dans la ville d'or et d'argent ». Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une visite d'échange et d'amitié avec le Lyceum Club de Carthage, lequel a reçu en avril dernier, à Tunis, Madame Kenizé Mourad autour de son best-seller « De la part de la princesse morte ».

Quatorze tunisiennes ont fait le déplacement au Maroc, ainsi que deux membres du Lyceum Club de Vanves. Elles ont été accueillies par Selwa Bel-

cadi Chraïbi, présidente du Lyceum Club de Rabat, Nadia Benslimane, vice-présidente, Narjess Benkirane, coordinatrice de ce rendez-vous littéraire et par les membres du Lyceum Club de Rabat.

Le Lyceum Club de Rabat est le premier Lyceum club d'Afrique à avoir été créé, sa mission est de promouvoir l'amitié entre les peuples à travers l'art et la culture.

La rencontre s'est déroulée dans une ambiance conviviale en présence d'une centaine de lectrices séduites par le style de l'auteure conjuguant dans ses romanes précisions historiques et romance.

Un certain nombre de personnalités y ont, également, participé: Son Altesse la Prin-

cesse Soraya Rajkumari, Naz Lucky, attachée culturelle de l'ambassade de Turquie, le Colonel Major Hassan Skalli, directeur du Mausolée Mohamed V et Mohammed Semmar, spécialiste du patrimoine historique de Rabat-Salé.

Dans son allocution de bienvenue, Selwa Belcadi Chraïbi a rappelé la genèse de la création du Club de Rabat en 2018 et présenté ses activités.

Narjess Benkirane, à l'origine du projet de la création du Lyceum Club tunisien, a fait part de « la volonté des deux clubs de faire de Fatima Al Fihriya la Kairouanaise », le fil rouge de la rencontre en allant à Fès, sur les traces de la fondatrice de la plus ancienne université du monde l'Université

Al Quaraouiyine »

D'Istanbul à Lucknow, dite « la ville d'or et d'argent », de Kairouan à Fès, avec Mourad qui sait si bien raconter et mettre en lumière la Femme musulmane plurielle, c'est tout un pan de notre histoire commune qui est évoqué le temps de ces rencontres ».

Après la présentation de l'auteure et du roman, la modératrice, Amina Achour a donné la parole au public pour le débat.

Journaliste et romancière, Kenizé Hussain de Kotwara est la fille d'une princesse turque, (petite-fille du sultan Mourad V par sa mère Selma Sultane, mariée à un rajah indien, Raja Syed Sajid Husain Ali de Kotwara).

Son roman « Dans la ville d'or et d'argent », relate l'histoire véridique d'une reine indienne musulmane, Begum Hazrat Mahal, qui, en 1857, mena la première insurrection contre la domination britannique: la révolte des cipayes.

« A la question sur les raisons qui ont poussé l'auteure à écrire sur la figure méconnue de Hazrat Mahal la réponse vint naturellement : aucun livre n'a été écrit sur cette héroïne pendant deux cents ans, à part des petits livrets.

« Peut-être, parce qu'au fond il n'est pas accepté qu'une femme telle que Hazrat Mahal soit dans la position qu'elle a tenue contre les britanniques », ajouta-t-elle.

## Cinquième Chapitre

Il fallait que dans son exil à Romagnan Fabrice,

1° Ne manquât pas d'aller à la messe tous les jours, prit pour confesseur un homme d'esprit, dévoué à la cause de la monarchie, et ne lui avouât, au tribunal de la pénitence, que des sentiments fort irréprochables ;

2° Il ne devait fréquenter aucun homme passant pour avoir de l'esprit, et, dans l'occasion, il fallait parler de la révolte avec horreur, et comme n'étant jamais permise ;

3° Il ne devait point se faire voir au café, il ne fallait jamais lire d'autres journaux que les gazettes officielles de Turin et de Milan ; en général, montrer du dégoût pour la lecture, ne jamais lire, surtout aucun ouvrage imprimé après 1720, exception tout au plus pour les romans de Walter Scott ;

4° Enfin, ajouta le chanoine avec un peu de malice, il faut surtout qu'il fasse ouvertement la cour à quelqu'une des jolies femmes du pays, de la classe noble, bien entendu ; cela montrera qu'il n'a pas le génie sombre et mécontent d'un conspirateur en herbe.

Avant de se coucher, la comtesse et la marquise écrivirent à Fabrice deux lettres infinies dans lesquelles on lui expliquait avec une anxiété charmante tous les conseils donnés par Borda.

Fabrice n'avait nulle envie de conspirer ; il aimait Napoléon, et, en sa qualité de noble, se croyait fait pour être plus heureux qu'un autre et trouvait les bourgeois ridicules. Jamais il n'avait ouvert un livre depuis le collège, où il n'avait lu que des livres arrangés par les jésuites. Il s'établit à quelque distance de Romagnan, dans un palais magnifique, l'un des chefs-d'œuvre du fameux architecte San-Micheli ; mais depuis trente ans on ne l'avait pas habité, de sorte qu'il pleuvait dans toutes les pièces et pas une fenêtre ne fermait. Il s'empara des chevaux de l'homme d'affaires, qu'il montait sans façon toute la journée ; il ne parlait point, et réfléchissait. Le conseil



de prendre une maîtresse dans une famille ultra lui parut plaisant et il le suivit à la lettre. Il choisit pour confesseur un jeune prêtre intrigant qui voulait devenir évêque (comme le confesseur du Spielberg)[2] ; mais il faisait trois lieues à pied et s'enveloppait d'un mystère qu'il croyait impénétrable, pour lire le Constitutionnel, qu'il trouvait sublime : cela est aussi beau qu'Alfieri et le Dante ! s'écriait-il souvent. Fabrice avait cette ressemblance avec la jeunesse française qu'il s'occupait beaucoup plus sérieusement de son cheval et de son journal que de sa maîtresse bien pensante. Mais il n'y avait pas encore de place pour l'imitation des autres dans cette âme naïve et ferme, et il ne fit pas d'amis dans la société du gros bourg de Romagnan ; sa simplicité passait pour de la hauteur ; on ne savait que dire de ce caractère. C'est un cadet mécontent de n'être pas aîné, dit le curé.

## Sixième Chapitre

Nous avouerons avec sincérité que la jalousie du chanoine Borda n'avait pas absolument tort ; à son retour de France, Fabrice parut aux yeux de la comtesse Pietranera comme un bel étranger qu'elle eût beaucoup connu jadis. S'il eût parlé d'amour, elle l'eût aimé ; n'avait-elle pas déjà pour sa conduite et sa personne une admiration passionnée et pour ainsi dire sans bornes ? Mais Fabrice l'embrassait avec une telle effusion d'innocente reconnaissance et de bonne amitié, qu'elle se fût fait horreur à elle-même si elle eût cherché un autre sentiment dans cette amitié presque filiale. Au fond, se disait la comtesse, quelques amis qui m'ont connue il y a six ans, à la cour du prince Eugène, peuvent encore me trouver jolie et même jeune, mais pour lui je suis une femme

respectable... et, s'il faut tout dire sans nul ménagement pour mon amour-propre, une femme âgée. La comtesse se faisait illusion sur l'époque de la vie où elle était arrivée, mais ce n'était pas à la façon des femmes vulgaires. A son âge, d'ailleurs, ajoutait-elle, on s'exagère un peu les ravages du temps ; un homme plus avancé dans la vie...

La comtesse, qui se promenait dans son salon, s'arrêta devant une glace, puis sourit. Il faut savoir que depuis quelques mois le cœur de madame Pietranera était attaqué d'une façon sérieuse et par un singulier personnage. Peu après le départ de Fabrice pour la France, la comtesse qui, sans qu'elle se l'avouât tout à fait, commençait déjà à s'occuper beaucoup de lui, était tombée dans une profonde mélancolie. Toutes ses occupations lui semblaient sans plaisir, et, si l'on ose ainsi parler, sans saveur ; elle se disait que Napoléon voulant s'attacher ses peuples d'Italie prendrait Fabrice pour aide de camp. — Il est perdu pour moi ! s'écriait-elle en pleurant, je ne le reverrai plus ; il m'écrit, mais que serai-je pour lui dans dix ans ?

Ce fut dans ces dispositions qu'elle fit un voyage à Milan ; elle espérait y trouver des nouvelles plus directes de Napoléon, et, qui sait, peut-être par contre-coup des nouvelles de Fabrice. Sans se l'avouer, cette âme active commençait à être bien lasse de la vie monotone qu'elle menait à la campagne ; c'est s'empêcher de mourir, se disait-elle, ce n'est pas vivre. Tous les jours voir ces figures poudrées, le frère, le neveu Ascagne, leurs valets de chambre ! Que seraient les promenades sur le lac sans Fabrice ? Son unique consolation était puisée dans l'amitié qui l'unissait à la marquise. Mais depuis quelque temps, cette intimité avec la mère de Fabrice, plus âgée qu'elle, et désespérant de la vie, commençait à lui être moins agréable.

(A suivre)

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Tamarad  
Cercle de Ouled Ibrahim  
Annexe de Tafingouit  
Commune Tigouga

Service de Personnel

### Avis d'Examen d'aptitude professionnelle

La commune Territoire de Tigouga, organisera le 28/12/2024 à 9 heures au siège de la commune de Tigouga un examen interne d'aptitude professionnelle pour accès au grade suivant :

GRADE DU CONCURRENT	GRADE APRES L'EXAMEN	NOMBRE DE POSTE
Adjoint Fédératif 2 <sup>e</sup> Grade	Adjoint Technique 1 <sup>er</sup> Grade	1

**Conditions Nomination:**  
des Personnels rétribués sur le budget de la dite commune ayant 6 ans d'ancienneté dans leurs grade au 27/12/2024.  
Les Intéressés doivent déposer leurs demande avant le : 16/12/2024.

N° 9210/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

  
**AVIS RECTIFICATIF**

Le directeur l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.) informe que l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 31/2024 SMG du 12/12/2024 relatif aux :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CLUB DE L'ORMVAD**

Est rectifié comme suit :

Il est prévu une visite des lieux le **06/12/2024** à 10 heures à partir du service des moyens généraux sis avenue IBN KHALDOUNE EL JADIDA,

**au lieu de :**

Il est prévu une visite des lieux le **02/12/2024** à 10 heures à partir du service des moyens généraux sis avenue IBN KHALDOUNE EL JADIDA.

Le reste est sans changement.

N° 9211/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم بركان  
دائرة آرزو  
جماعة ابن مسيم

## إعلان

بني رئيس المجلس الجماعي لأن مسيم إلى علم كافة الموظفين المشان بالجماعة أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفتحهم بتاريخ 2024/12/31 وذلك بمقر الجماعة لابن مسيم والبر امل لإيداع الترشيحات

2024/12/16  
فصد ولوج الدرجات التالية:

<b>تلقى من الدرجة الأولى</b>	فتح الامتحان في وجه التلقين من الدرجة الثانية الفين لفسوا 6 سنوات من الخدمة العليا بحد أقصى إلى غاية 31 دجنبر 2024 طبقا لقرار الوزير المكلف بتسيير القطاعات العمومية رقم 06. 1995 صادر في 29 من رجب 1427 ل 24 أغسطس 2006 بتحديد نظام امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة تلقى من الدرجة الأولى. - عدد المناصب المتضمن بشاها 1 - تاريخ إيداع الترشيحات 2024/12/01
<b>تلقى من الدرجة الثالثة</b>	فتح الامتحان في وجه التلقين من الدرجة الرابعة أربعمائة الفين لفسوا 6 سنوات من الخدمة العليا بحد أقصى إلى غاية 31 دجنبر 2024 طبقا لقرار الوزير المكلف بتسيير القطاعات العمومية رقم 06. 1995 صادر في 29 من رجب 1427 ل 24 أغسطس 2006 بتحديد نظام امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة تلقى من الدرجة الثالثة. - عدد المناصب المتضمن بشاها 1 - تاريخ إيداع الترشيحات 2024/12/01
<b>محرور من الدرجة الثانية</b>	فتح الامتحان في وجه المحرورين من الدرجة الثالثة الفين لفسوا 6 سنوات من الخدمة العليا بحد أقصى إلى غاية 31 دجنبر 2024 طبقا لقرار الوزير المكلف بتسيير القطاعات العمومية رقم 1173.11 صادر في 23 من محرم الأولى 1432 (27 أفريل 2011) بتحديد نظام امتحان الكفاءة المهنية للترقي إلى درجة المحرورين من الدرجة الثانية. - عدد المناصب المتضمن بشاها 1 - تاريخ إيداع الترشيحات 2024/12/01
<b>مساهد إداري من الدرجة الممتازة</b>	فتح الامتحان في وجه المساهدين الإداريين من الدرجة الأولى الفين لفسوا 6 سنوات من الخدمة العليا بحد أقصى إلى غاية 31 دجنبر 2024 طبقا لقرار الوزير المكلف بتسيير القطاعات العمومية رقم 1174. 11 صادر في 23 من محرم الأولى 1432 (27 أفريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساهد إداري من الدرجة الممتازة. - عدد المناصب المتضمن بشاها 1 - تاريخ إيداع الترشيحات 2024/12/01
<b>مساهد تلقى من الدرجة الأولى</b>	فتح الامتحان في وجه المساهدين التلقين من الدرجة الثالثة الفين لفسوا 6 سنوات من الخدمة العليا بحد أقصى إلى غاية 31 دجنبر 2024 طبقا لقرار الوزير المكلف بتسيير القطاعات العمومية رقم 1173. 11 صادر في 23 من محرم الأولى 1432 (27 أفريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساهد تلقى من الدرجة الأولى. - عدد المناصب المتضمن بشاها 1 - تاريخ إيداع الترشيحات 2024/12/01

يجب أن تصل طلبات المشاركة في الامتحانات إلى مصلحة الموظفين بمقر الجماعة

N° 9212/PA

التملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
جهة براكش - آسفي  
إقليم آسفي  
دائرة عبدة  
قنينة سادي عيسى  
جماعة سادي عيسى  
مكتب الموارد البشرية

## إعلان

بمقر رئيس جماعة سادي عيسى، أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 يوم السبت 21 دجنبر 2024 على الساعة التاسعة (9) صباحا، وذلك بمقر جماعة سادي عيسى حسب ما هو مبين في الجدول التالي:

الدرجة المتضمن بشاها	الشروط التقنيّة المطلوبة	عدد المناصب المتضمن بشاها
تلقى من الدرجة الأولى	التوفر على ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة التقنيّة بصفة تلقى من الدرجة الثانية في تاريخ أول اختبار من اختبارات الامتحان .	01
مساهد تلقى من الدرجة الأولى	التوفر على ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة التقنيّة بصفة مساهد تلقى من الدرجة الثانية في تاريخ أول اختبار من اختبارات الامتحان .	01

لفعى الراغبين في المشاركة في هذه الامتحان، وضع طلبات ترشيحهم بمكتب المحيط بمقر الجماعة قبل تاريخ 17 دجنبر 2024 وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

N° 9213/PA

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE RHAMNA  
CERCLE RHAMNA  
CAIDAT BOUCHANE  
CT BOUCHANE

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 04/2024 Séance publique

Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Bouchane au siège de ladite commune à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix, pour :

APPEL D'OFFRES N°	OBJET A.O.O	CAUTION PROVISoire (DH)	PRIX ESTIMATIF POUR L'EXPLOITATION(DH) PAR ANNEE	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
04/2024	AFFERMAGE ABATTOIR DE LA COMMUNE BOUCHANE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 A PARTIR DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	70.000,00	120.000,00	25/12/2024 A 11 HEURE

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau de la régie de recette de la commune, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret N°2-22-431 le 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président de la CT Bouchane.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9214/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
RÉGION DRAA TAFELALT  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 44/TDT/2024

Le 23 Décembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la commune d'Ouarzazate, sise à avenue Mohamed V, Commune d'Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : **Travaux de réhabilitation de la kasbah de Tawarite à la Commune d'Ouarzazate, Province d'Ouarzazate, Région Draa Tafelalt.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **13.000,00Dhs (Treize mille dirhams).**

Il doit être établi au nom de la Commune d'Ouarzazate.  
L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de: **867.600,00 Dhs (Huit cent soixante sept mille six cent Dirhams) TTC ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

\* Dossier technique composé de :  
Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics (Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau).  
Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :

**Qualification**

Classe	4
Secteur	Z (Restauration du patrimoine bâti et sites historiques)
Qualification	Z3 (Travaux de restauration de bâtiments traditionnels)

N° 9215/PA

**NASSIRIAGGLOS SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
**A ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE : CENT MILLE DHS (100.000,00 DHS)**  
 Siège social : EL BOROUJ, RUE OULED YOUSSEF  
 IF : 40194363  
 RC N° : 2649 SETTAT CLOTURE DE LIQUIDATION  
 I/- Aux termes d'un P.V en date du 11/11/2024 à EL BOROUJ, l'associé unique de la société NASSIRI AGGLOS SARL AU a décidé ce qui suit :  
 II/- La liquidation de la société suite à la mauvaise conjoncture et insuffisance des moyens de financement.  
 III/ Nomination de Monsieur : ABDELGHANI NASSIRI portant CIN : W250819 en tant que liquidateur de la société pendant la durée de liquidation.  
 VI/-Siège de liquidation est fixé à : EL BOROUJ, RUE OULED YOUSSEF.  
 V/- Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settata le 26/11/2024 sous le numéro : 411/2024.  
 Pour extrait et mention La gérance

N° 9216/PA

**SOCIÉTÉ CABINET DE COMPTABILITÉ AL ANDALOUS SARL A-U**  
**CAPITAL SOCIAL : DIX MILLE DHS (10.000,00DHS)**  
 SIÈGE SOCIAL : SETTAT, 50 RUE DES MARTYRS 2ème ETAGE  
 IF : 40391735  
 RC : 3161 SETTAT  
 ICE : 00022615000073  
 TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

I/- Aux termes d'un P.V en date du 13/11/2024, l'associé unique de la société CABINET DE COMPTABILITÉ AL ANDALOUS SARL AU a décidé ce qui suit :  
 II/- Transfert du siège social de la société de : SETTAT, 50 RUE DES MARTYRS 2ème ETAGE à la nouvelle adresse, SETTAT, 32 BD MOHAMED V 3ème ETAGE, par conséquent modification de l'article 3 des statuts - Siège social - .  
 III/- Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settata le 26/11/2024 sous le numéro : 412/2024.  
 Pour extrait et mention La gérance

N° 9217/PA

**Société = MARHABA JET = SARL**  
 Au capital de 100.000,00 Dh  
 Siège social: 13 RUE DAOU AYAT HAY EL MASSIRA BERKANE  
 Aux termes du PV de la décision de l'associé unique en date du 09/10/2024 enregistré à Berkane le 20/11/2024 de la société = MARHABA JET = inscrite au RC à Berkane sous le n° : 9229, il a été décidé ce qui suit :  
 -La clôture de liquidation et de la radiation du RC

-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er Instance de Berkane sous le n° : 661/2024

N° 9218/PA

**\*\* STE ENAGRE-FOOD SARL AU \*\***  
 ICE : 002843715000045  
 RC : 7801  
 SIÈGE SOCIAL : AGROPOLE MADAGH 114 AHFIR-MADAGH, BERKANE.  
 Aux termes d'un procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 28/10/2024, il a été décidé ce qui suit :  
 Changement d'objet social : L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de = EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT DE FRUITS ET LEGUMES - pour = PRODUCTION CONDITIONNEMENT, ET ENTREPOSAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES - .  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de Première instance à BERKANE en date du 25/11/2024 sous N° : 658.

N° 9219/PA

**\*\* STE AZFA IMMOBILIER SARL \*\***  
 AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS  
 ICE : 002039141000005  
 RC : 6063  
 SIÈGE SOCIAL: N°16 TRANCHE 5 HAY EL MASSIRA, BERKANE

Aux termes d'un procès-verbal de la décision de l'assemblée générale en date du 15/10/2024, les associés ont décidé ce qui suit :  
 Extension d'objet social : l'objet social de la société a été étendu aux activités suivantes :  
 - TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.  
 - NEGOCE  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de BERKANE en date du 27/11/2024 sous N° : 676

N° 9220/PA

**\*\*\* STE RHARRABTI LOCATION CAR SARL AU \*\*\***  
 CAPITAL DU 100.000,00 DHS  
 RC : 7035  
 Siège social : RUE EL MOTANABI HAY SALAM, BERKANE.  
 DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision en date du 14/11/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14/11/2024 et sa mise en liquidation amiable.  
 Mr RHARRABTI RACHID, a été nommé en qualité de liquidateur.  
 Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés.  
 Le siège de liquidation est fixé à RUE EL MOTANABI HAY SALAM, BERKANE.  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de la première instance de BERKANE en date du 25/11/2024 sous le N° : 660.

N° 9221/PA

**STE FAIQ MOHAMED ET CIE**  
 = SOFAMEC =SARL DE CAPITAL DE 250 000 DH. RC 41515

**SIÈGE SOCIAL : 5/7 RUE BAPALUME CASA-BLANCA MAROC**  
 Aux termes du procès verbal des décisions collectives extraordinaires des associés en date du 30 Septembre 2024, il a été décidé :  
 - La continuité de l'activité de la société en dépit de la situation nette inférieure au quart du capital social  
 - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 27 Novembre 2024 sous le numéro 944967.  
 Pour extrait et mention

N° 9222/PA

**Royaume du Maroc**  
 Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation  
 Université Mohammed premier  
 Faculté de médecine et de pharmacie  
 Oujda

**Avis d'appel d'offres ouvert simplifié N°04 FMPO 2024**  
 Le 10/12/2024 à 09H00 MIN, il sera procédé, dans la salle de réunion de la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°04 FMPO 2024 du 10/12/2024 à 09H00MIN pour : Travaux d'aménagement du centre bio-banque, d'intelligence artificielle de la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 L'estimation des coûts des travaux établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
 - LOT unique : 997 956,00 Dhs (Neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante-six dirhams toutes taxes comprises).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
 - LOT unique : 19 000,00 Dhs (Dix-neuf mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.  
 Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> conformément aux dispositions des articles 9 et 30 de l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°7 du Règlement de Consultation.

N° 9223/PA

**Royaume du Maroc**  
 Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation  
 Université Mohammed premier  
 Faculté de médecine et de pharmacie  
 Oujda

**Avis d'appel d'offres ouvert simplifié N° 05 FMPO 2024**  
 Le 10/12/2024 à 10H00 MIN, il sera procédé, dans la salle de réunion de la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°05 FMPO 2024 du 10/12/2024 à 10H00MIN pour : Travaux d'Aménagement, des centres de conférences, des amphithéâtres, A.B.C.D, musée, et du service de scolarité, des laboratoires de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 L'estimation des coûts des travaux établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
 - LOT unique : 986 664,00 Dhs (Neuf cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-trois dirhams toutes taxes comprises).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
 - LOT unique : 19 000,00 Dhs (Dix-neuf mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.  
 Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> conformément aux dispositions des articles 9 et 30 de l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N° 9225/PA

**Royaume Du Maroc**  
 Ministre de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Education et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Safi

**Avis d'Appel d'offres ouvert National Simplifié**  
 Sur offres de prix N° : 58/5/2024

Le 10/12/2024 A 10H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, sis à Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix, n° 58/5/2024 pour objet : Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de Lycée Qualifiant IBN MOULAY ELHAJ à la commune territoriale Safi, Province de Safi, province de Safi Région M/5

ouvert simplifié N°06 FMPO 2024

Le 10/12/2024 à 11H00 MIN, il sera procédé, dans la salle de réunion de la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°06 FMPO 2024 du 10/12/2024 à 11H00MIN pour : Travaux d'aménagement du centre de simulation pharmacologique de la faculté de médecine et de pharmacie d'Oujda en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 L'estimation des coûts des travaux établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
 - LOT unique : 706 920,00 Dhs (Sept cent six mille neuf cent vingt dirhams toutes taxes comprises).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
 - LOT unique : 14 000,00 Dhs (Quatorze mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.  
 Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> conformément aux dispositions des articles 9 et 30 de l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°7 du Règlement de Consultation.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les estimations des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 1 198 452,00 DH (Un Million Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Quatre Cent Cinquante Deux Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 23 000,00 DH (Vingt Trois Mille Dirhams)  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chabanne 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 9226/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
 MINISTERE DE L INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOÛA COMMUNE DE SIDI MOKHTAR  
**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT (Séance publique)**  
 N° 12/2024

Lundi 23 décembre 2024 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la commune de Sidi Mokhtar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 12/2024 pour : Affermage de l'abattoir de la commune Sidi Mokhtar, du 01/01/2025 au 31/12/2025 ( 12 mois ).  
 Le dossier d'appel d'offres doit être retiré à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 L'estimation des coûts des prestations est : 14000,00 dhs ( Quatorze mille dirhams ).

La caution provisoire est fixée à la somme de ( 60000,00 dhs ) soixante mille dirhams .  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1982.21 du 14/12/2021 concernant la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9227/PA

**FiduExpress**  
Cabinet de Travaux  
Comptables, Juridiques  
& Fiscaux  
Aux termes d'un acte SSP  
du 15/11/2024 il a été établi  
les statuts d'une Société Sarl,  
dont les caractéristiques  
sont les suivantes :  
Dénomination: SOCIETE  
AL KARFAH DU TRANSPORT  
ET DU COMMERCE  
S.A.R.L AU  
Siège Social: LOTISSEMENT  
RIAD SALAM  
BLOC D N°49 BIS MOHAMMEDIA  
Objet : ENTREPOSAGE  
ET STOCKAGE, TRANSPORT.  
Capital Social:10000,00 DHS,  
Gérance : M. EL BECHIR  
BRAHIM  
Dépôt légal : Le dépôt légal  
et le RC ont été effectués au  
greffe du tribunal de  
Mohammedia le 27/11/2024  
sous les Numéros 2202 et  
36379.

N° 9228/PA

**-SONG- S.A.R.L**  
= SOCIETE NOUGD DE  
GUERCIF = AU CAPITAL DE  
(2.548.000,00)  
DE DIRHAMS  
SIÈGE SOCIAL :  
BOULEVARD  
AL HOULOUA N°1  
AL QOIDS OUIDA  
REDUCTION DU  
CAPITAL SOCIAL  
Au terme du PV de l'AGE  
en date du 21/11/2024, de  
la société -SONG- SARL, il  
a été décidé ce qui suit :  
- L'augmentation de capital  
social d'une somme de  
3.452.000,00 de Dirhams  
pour le porter de  
2.548.000,00 de Dirhams à  
6.000.000,00 de Dirhams,  
divisé en 60.000 parts de  
100 Dirhams chacune  
Le dépôt légal a été effectué  
au greffe du tribunal de  
commerce d'OUIDA le  
26/11/2024 sous le N°  
6348.

N° 9229/PA

**STE NOUR AMIR  
CORPORATION<sup>®</sup>**  
SARL/AU  
AU CAPITAL DE CENT  
MILLE (100.000,00)  
DIRHAMS  
SIÈGE SOCIAL : HAY  
EL HOUDA RUE IBN  
ABDESSALAM  
N°04 1ER ETAGE -  
OUJDA  
DISSOLUTION  
ANTICIPÉE  
Au terme de la décision  
unique en date du  
31/10/2024, de la société  
"STE NOUR AMIR  
CORPORATION" SARL/AU, il  
a été décidé ce qui suit :  
- La dissolution anticipée  
de la société, vu que la  
situation nette est devenue  
inférieure au quart du  
capital social suite aux  
pertes constatées.  
- La nomination de  
Monsieur MESSAOUDI  
Ahmed Amine liquidateur  
pour la société.  
- Le siège de liquidation  
est fixé au Hay El Houda  
Rue Ibn Abdessalam N°4  
1er étage - Oujda.  
Le dépôt légal a été  
effectué au greffe du  
tribunal de commerce  
d'OUIDA le 25/11/2024  
sous le N° 6338.

N° 9230/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et de la

Communication  
Département de la  
Jeunesse  
Direction Régionale  
Région Béni Mellal-  
Khénifra  
Direction provinciale  
d'Azilal  
Avis d'appel d'offres  
ouvert simplifié : n°  
03/2024/DP AZ

Le 17 décembre 2024 à dix  
heures (10.00Heures) il sera  
procédé au bureau du  
Directeur Provincial du  
ministère de la jeunesse, de  
la culture et de la  
communication-département  
jeunesse d'Azilal, à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres sur offres  
ouvert simplifié : n°  
03/2024/DP AZ

Le contenu et la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°5 du règlement  
de consultation.

N° 9231/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
E KHENIFRA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
DBM**  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
15/2024/BG

Le 10 décembre 2024 à 11  
heures, il sera procédé dans  
les bureaux de M. Le  
Gouverneur de la Province  
de Khénifra à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel d'offres  
ouvert simplifié sur offres  
de prix concernant :  
Extension de l'abri métallique  
du parc automobile  
au siège de la province de  
Khénifra  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être téléchargé à partir  
du portail des marchés  
publics : www.marchespublics.gov.ma  
Le Maître d'ouvrage : M.  
Le Gouverneur de la Province  
de Khénifra.  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de

: 9 000,00 (Neuf mille  
Dirhams).  
Le cautionnement provisoire  
doit être déposé sous  
format électronique conformément  
à l'arrêté du Ministère  
délégué auprès de la  
Ministère de l'Economie  
et des Finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4  
hija 1444 (23 juin 2023) relatif  
à la dématérialisation des  
procédures des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 582 000,00  
(Cinq cent quatre-vingt-  
deux mille dirhams) TTC.  
N.B : Le présent appel d'offres  
est réservé aux très petites,  
petites et moyennes  
entreprises.

Le contenu et la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32, 34, 135 et 141 du décret  
n° 2.224.31 du 15 chaabane  
1444 (08 mars 2023) relatif  
aux marchés publics, et  
l'arrêté du Ministère délégué  
auprès de la Ministère de  
l'Economie et des  
Finances, chargé du budget  
n° 1692-23 précité.  
Les concurrents doivent :  
- Transmettre leurs plis par  
voie électronique dans le  
portail marocain des  
marchés publics conformément  
à l'arrêté du Ministère délégué  
auprès de la Ministère de  
l'Economie et des  
Finances, chargé du budget  
n° 1692-23 précité.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4 du règlement  
de consultation.

N° 9232/PA

**Royaume du Maroc  
Province de Settat  
Cercle de Settat Janoubia  
Caidat Bni Yagrine  
Commune de Toudalet  
Avis d'appel d'offres  
ouvert en séance Publique  
N° 04/2024**

Le 24 Décembre 2024 à 11  
heures il sera procédé en  
chef lieu de la commune de  
Toudalet sis au centre de  
Trine Toudalet à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres sur offres des prix,  
pour l'affermage du soak  
hebdomadaire de Trine  
Toudalet du 01 Janvier 2025  
au 31 Décembre 2025.

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré de la Régie  
de la commune, et peut  
également être téléchargé à  
partir du portail des  
marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
100000,00 dhs (cent mille  
dirhams).  
L'estimation du présent  
Marché est fixé à la somme  
de 420000,00 dhs (quatre  
cent vingt mille dirhams).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes au  
décret n° 2.224.31 en date  
du 08 Mars 2023 relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre  
répissé leurs plis à la  
régie de la commune.  
- soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception à  
Monsieur le président de la

commune de Toudalet.  
- soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
- soit les déposer sur le  
portail des marchés publics :  
www.marchespublics.gov.ma  
Les pièces justificatives à  
fournir par les concurrents  
sont celles prévues par  
l'article 4 du règlement de  
consultation.

N° 9233/PA

**Royaume du Maroc  
Province de Settat  
Cercle de Settat Janoubia  
Caidat Bni Yagrine  
Commune de Toudalet  
Avis d'appel d'offres  
ouvert en séance Publique  
N° 05/2024**

Le 24 Décembre 2024 à 11  
heures il sera procédé en  
chef lieu de la commune de

Toudalet sis au centre de  
Trine Toudalet à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres sur offres des prix,  
pour l'affermage de l'abattoir  
de Trine Toudalet du 01  
Janvier 2025 au 31  
Décembre 2025.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré de la Régie  
de la commune, et peut  
également être téléchargé à  
partir du portail des  
marchés publics :  
www.marchespublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
20000,00 dhs (vingt mille  
dirhams).  
L'estimation du présent  
Marché est fixé à la somme  
de 30000,00 dhs (trente  
mille dirhams).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes au

décret n° 2.224.31 en date  
du 08 Mars 2023 relatif  
aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre  
répissé leurs plis à la  
régie de la commune.  
- soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception à  
Monsieur le président de  
la commune de Toudalet.  
- soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
- soit les déposer sur le  
portail des marchés  
publics :  
www.marchespublics.gov.ma  
Les pièces justificatives à  
fournir par les concurrents  
sont celles prévues par  
l'article 4 du règlement de  
consultation.

N° 9234/PA

**وزارة الداخلية  
جهة مراكش أسفي  
المركز  
دائرة جزولة  
قيادة الصمارة  
جماعة الصمارة**

**إعلان عن امتحان الكفاءة المهنية لفائدة هيئة المساعدين التقنيين  
بجماعة الصمارة**

تنظم الجماعة الترابية للصمارة، امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 بجماعة الصمارة لفائدة الموظفين المتدربين لتزويد الجماعة للصمارة بالنسبة للدرجة المعتادة في الجدول أدناه، وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي :

درجة التوظيف	عدد المتدربين بشلتها	شروط المشاركة	تاريخ الامتحان	تاريخ اإدماج مفاد الترخيص
مساعد تقني من الدرجة الأولى	01	توفر الموظفين المتدربين بالأمر على 6 سنوات من الخدمة في الدرجة المعتادة خلال أول اختبار	2024/12/30	2024/12/25

N° 9235/PA

الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
الأكاديمية المغربية للتربية والتكوين - وحدة مراكش  
المديرية الإقليمية للتربية والتكوين

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SIMPLIFIÉS SUR OFFRES DES PRIX N° :  
82-84/ENV/2024  
SEANCE PUBLIQUE**

Le 18 Décembre 2024, à partir de 10 à 00 mn du matin, il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Drou-Tafilalet à Ouarzazate, site à Angle Av Mohb et Av Almoatidine, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres nationaux ouverts simplifiés sur offres des prix pour :

ANNUÉ	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (MDS) TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISIOIRE (MDS)
82/ENV/2024	TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT AIT ZINER EN CONSTRUCTION DE 04 SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL A LA COMMUNE AIT ZINER - PROVINCE D'OUARZAZATE.	824.000,00 Huit Cent Treize Quatre Mille Treize Dirhams.	17 000,00 Quinze Mille
83/ENV/2024	TRAVAUX D'EXTENSION DES ECOLES PRIMAIRES BEN SINA (ANNEXE INGHRIATEN) ET TRIGBOUOUTEN CONSTRUCTION DE 05 SALLES DE CLASSE, DANS LES COMMUNES : TARDIGTE ET SKOURA AHL LOUST - PROVINCE D'OUARZAZATE.	771.786,00 Sept Cent Soixante Treize Mille Sept Cent Quatre Vingt Six Dirhams, 40 Centimes.	14 000,00 Quatorze Mille
84/ENV/2024	TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DU LYCEE QUALIFIANT TOUNBOUTE RELEVANT DE LA DP DE OUARZAZATE DANS LA COMMUNE DE TOUNBOUTE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	867.000,00 Neuf Cent Quatre Vingt Treize Mille Neuf Cent Soixante Cinq Dirhams, 34 Centimes.	18 000,00 Dix Huit Mille

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation.

N° 9236/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT  
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AL HAOUZ

**Avis rectificatif et report N°1**

Appel d'offre ouvert international n° 70/2024/HZ du 04/12/2024 publié au journal libération n° 10356 DU 6-7 /11/ 2024 relatif aux :

**Achèvement des travaux de reconstruction d'un Ouvrage d'art sur Oued Ourika au PK33+000 de la RP2010 - Province d'Al Haouz**

Le Directeur Provincial de l'Equipelement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz porte à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis de l'appel d'offres cité ci-dessus est reportée au 12/12/2024 à 10 h 00mn au lieu de 04/12/2024 à 10 h 00mn

ET

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Seize millions six cent quatre-vingt-onze mille neuf cent dix dirhams 0 centime TTC**

(16 691 910.00 Dh).

**Au lieu de :**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Seize millions sept cent vingt mille sept cent dix dirhams 0 centime TTC**

(16 720 710.00 Dh).

N° 9237/PA

ROYAUME DU MAROC  
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
COMMUNE DE GUELMIM  
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERE ET BUDGET  
BUREAU DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N° : 16/2024**

Il sera procédé aux bureaux de la Commune de Guelmim (AV ALMASSERA GUELMIM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
16/2024	ACQUISITION DE TROIS FOURGONS MORTUAIRES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GUELMIM	13 000,00	30/12/2024 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (900 000,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 9238/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE

**Avis rectificatif de**

**L' Avis d'appel d'offres ouvert national n°48/2024**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert national n° 48/ 2024, relative à LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE QUALITE DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONFERENCE, D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE UNITE D'HEBERGEMENT POUR PMR AU COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUENIKA A BOUENIKA -LOT UNIQUE Publie aux journaux nationaux et au portail des marchés publics ([marchespublics.gov.ma](http://marchespublics.gov.ma)) que :

**Au lieu de :**

**Pour les concurrents installés au Maroc.**

La production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.2: Contrôle des travaux des gros ouvrages des bâtiments non courants	2
	CQ.9: Contrôle des travaux des lots secondaires des bâtiments	2
	CQ.14 : Contrôle des travaux des structures métalliques	2

**Lire :**

**Pour les concurrents installés au Maroc.**

La production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
CQ : Contrôle De La qualité	CQ.2: Contrôle des travaux des gros ouvrages des bâtiments non courants	2
	CQ.9: Contrôle des travaux des lots secondaires des bâtiments	2
	CQ.14 : Contrôle des travaux des structures métalliques	2

Le reste sans changement.

N° 9239/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE

**Avis rectificatif de**

**L' Avis d'appel d'offres ouvert national n°49/2024**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert national n° 49/ 2024, relative à LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE QUALITE DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE A MARRAKECH - LOT UNIQUE- Publie aux journaux nationaux et au portail des marchés publics ([marchespublics.gov.ma](http://marchespublics.gov.ma)) que :

**Au lieu de :**

**Pour les concurrents installés au Maroc.**

La production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
CQ : Contrôle de la qualité	CQ.2: Contrôle des travaux des gros ouvrages des bâtiments non courants	3
	CQ.9: Contrôle des travaux des lots secondaires des bâtiments	3

**Lire :**

**Pour les concurrents installés au Maroc.**

La production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
CQ : Contrôle de la qualité	CQ.2: Contrôle des travaux des gros ouvrages des bâtiments non courants	3
	CQ.9: Contrôle des travaux des lots secondaires des bâtiments	3

Le reste sans changement.

N° 9240/PA

**IKRAMI DISTRIBUTION**

Aux termes d'un acte sous-secrétaire de mariage enregistré à Casablanca le 01/11/2024, il a été procédé à la création d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1- Dénomination sociale : IKRAMI DISTRIBUTION
- 2- Objet social : La société a pour objet l'étude et le négoce de produits alimentaires
- 3- Siège social : Casablanca, 10, Rue Liberté, étage 3, Bureau n° 05
- 4- Durée de la société : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)
- 5- Capital social : Le capital social s'élève à cent mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.
- 6- Gérance : Madame WIZMAN REBECCA MERCEDES a été nommée gérante pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 26/11/2024 sous le numéro 944789.

**N° 9241/PA**

**Sté \* EL FALEH TRAVAUX**  
\* SARL AU,  
LIQUIDATION  
DE SOCIÉTÉ.

L'assemblée générale extraordinaire de liquidation en date du 20/10/2024 de la société : \* EL FALEH TRAVAUX \* a décidé :

- a) L'approbation du rapport et comptes de liquidateur arrêtés le : 31/12/2023.
- b) La décharge du liquidateur de son mandat et quitus pour sa mission.
- c) La clôture de la liquidation de la société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Khouribga sous le n° 1140, Le 26/11/2024.

**N° 9242/PA**

**FEDUCIAIRE : FATC SARL**  
64, RUE 2 KHALIL II  
LA VILLETTE  
CASABLANCA  
EMAIL:  
fatc1@hotmail.com  
ELEVAGE RAHIOU  
SARL (AU)  
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 Octobre 2024 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL (AU) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION: ELEVAGE RAHIOU (S.A.R.L. d'Associé unique)
- OBJET :
  - Import - Export ;
  - Commerce des animaux destinés à l'élevage aux boucheries, laitiers et les aliments des animaux ;
  - Élevage des camélins, bovins, ovins et caprins et de toutes espèces des volailles et Cuniculture ;
  - Valeurisation et amélioration des races de bétail ;
  - Exploitation des fermes et des stations élevage ;
  - Transport de bétail et d'aliments de bétail ;
  - L'acquisition, la création, l'exploitation, la location la prise à bail et la mise en valeur par tous moyens de tous fonds de commerce, usine, comptoirs de distribution d'achats ou de vente

se rattachant aux objets ci-dessus.

**SIÈGE SOCIAL** : 82 Angle Bd Abdelmoumen et Rue Soumaya, Résidence Shéhérazade 1, 3ème étage, n°13Palmiers CASABLANCA.  
**DURÉE** : 99 ans.  
**CAPITAL SOCIAL** : 100 000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune.  
**ANNEE SOCIALE** : 1er janvier au 31 décembre.  
**GERANCE** : Mr RAHIOU MUSTAPHA gérant unique.

**LE DÉPÔT LEGAL** est effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 28/11/2024 sous N°945092. RC N°651197.  
Pour extrait et mention : **FATC**

**N° 9243/PA**

**GOUCHI CAR SARL AU**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Garage au 368-2 Lot Azlef  
Essaouira.  
RC : 7323

1. Par décision en date du 28/10/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Hamza ALLALL, de nationalité marocaine né le 20/12/1994 domicilié au 236 Lot Tafoukt Essaouira est nommé en qualité de liquidateur il a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au 236 Lot Tafoukt Essaouira, au même titre que l'adresse de correspondance.  
2. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de 1ère Instance d'Essaouira sous le N° 478 en date du 13/11/2024.

**N° 9244/PA**

**S A TRANS INTERNATIONAL SARL AU**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Local commerciale sis au RDC 807 Lot Azlef  
Essaouira.RC: 6009

1. Par décision en date du 21/11/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société. YOUSSEF ABBAZ, domicilié au 408 AV AKABA LOT 5 ESSAOUIRA, de nationalité marocaine titulaire. Représenter par son père par procuration monsieur AHMED ABBAZ, domicilié au 85 AV AKABA Essaouira, de nationalité marocaine est nommé en qualité de liquidateur AHMED ABBAZ il a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au siège de la société, au même titre que l'adresse de correspondance.  
2. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de 1ère Instance d'Essaouira sous le N° 504 le 26/11/2024.

**N° 9245/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER  
POLE PROJETS LGV-  
DIRECTION SUPPORT  
AVIS D'APPEL D'OFFRES

**OUVERT N° F051/PLGV SEANCE PUBLIQUE D'OUVERTURE DES PLS**  
Le 09 Janvier 2025 à 09 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à :

La Fourniture et installation d'un système complet de téléaffichage destiné à l'information des voyageurs à la nouvelle Gare HAY RIAD. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du site Web de l'ONCF à l'adresse [www.oncf.ma](http://www.oncf.ma). Les modifications du dossier d'appel d'offres sont consultables suivant les conditions précisées dans l'article - INTRODUCTION DE MODIFICATIONS - du règlement de consultation. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 150 000,00 DH.

Le coût des prestations est estimé comme suit :

- Fourniture et installation : 7 764 000,00 DH/TTC.
- Maintenance sur 5 ans : 3 000 000,00 DH/TTC soit 600 000,00 DH/TTC/AN.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'annexe n°1692-23 du 4 dhou al-hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 9246/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION  
DRAA-TAFILALET  
PROVINCE  
D'ERRACHIDIA  
CERCLE DE RISSANI  
CAIDAT DE RISSANI  
COMMUNE DE BNI-M'HAMED SIJILMASSA  
Avis d'appel d'offres ouvert national  
Sur offres de prix N° 06/2024

Le 21/12/2024 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions sis à la Commune de Bri-M'hamed Sijilmassa à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°06/2024 pour : Acquisition d'une Ambulance au profit de la Commune de Bri-M'hamed Sijilmassa en lot unique. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De : Trois Cent Soixante Dix Huit Mille

Huit Cent Quarante dirhams TTC (378 840,00 dhs) Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept Mille Cinq Cent DHS (7 500,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la commune de Bri-M'hamed Sijilmassa au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 06 du règlement de consultation.

**N° 9247/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE  
N° 101/2024/DGM

Le 11/12/2024 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N° 101/2024/DGM du 11/12/2024, pour l'achat de matériel informatique pour la numérisation de l'archive climatologique de la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture Hay Hassani).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents Dirhams TTC (1 198 800,00 dhs TTC) - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille Dirhams (10 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux des services des marchés et gestion comptable de la Direction Générale de la Météorologie au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

**N° 9248/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE  
N° 90/2024/DGM

Le 11/12/2024 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 90/2024/DGM du 11/12/2024, pour : PRESTATIONS D'HEBERGEMENT A BENI MELLAL AU PROFIT DES PARTICIPANTS AUX REUNIONS ET REVUE DE DIRECTION REGIONALE (RDR) DES RESPONSABLES DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA METEOROLOGIE CENTRE EST (DRMCE), PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante-dix-sept mille dirhams TTC (77 000,00 Dirhams TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille deux cents Dirhams (1 200,00 dhs) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation.

**N° 9249/PA**

**Royaume du Maroc**  
Archives du Maroc  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° 02/2024  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le mardi 10 décembre 2024 à 10h, il sera procédé, au siège des Archives du Maroc sise à 05, Avenue Ibn Batouta, BP : 764, Agdal-Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 02/2024 concernant la location de véhicules à l'état neuf sans carburant, sans chauffeurs et sans option d'achat pour le compte des Archives du Maroc (Lot unique).

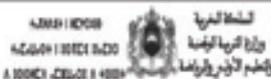
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent cinquante-deux mille dirhams TTC (252.000,00 dhs) Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille quarante dirhams (5.040,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 37 et 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics. Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics, les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 09 et 10 du règlement de consultation.

**N° 9250/PA**



ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - REGION DE FES-MEKNES  
DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACOUB

**AVIS MODIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT SUR OFFRES DE PRIX APPARU DANS LE JOURNAL LIBERATION N° 1057 DU 08/11/2024**

HEURE D'OUVERTURE DES PLS DE L'APPEL D'OFFRE N° 13/EN/2024 SERA REPORTE DU 02/12/2024 10H AU 10/12/2024 10 H 30 MN

**N° 9251/PA**

**ALL SPORT MANAGEMENT-SARL**  
Aux termes du PV de l'AGE en date du 06/11/2024, L'assemblée approuve la :  
1. Démission de M. ABDELHAKIM LOTFI en qualité de gérant  
2. Nomination de M. ABDELHAK LOTFI titulaire de la CIN n° I202563 en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée  
3. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du TC de Casa le 27/11/2024, sous numéro 944945  
Pour extrait et mention gérance

N° 9252/PA

**MATUR PROJECT**  
Siège Social : 211 BD GHANDI MAGASIN RDC BEAUSEJOUR - Casablanca.  
Suivant PV de l'AGE du 20/11/2024, La décision de l'association unique de la société « MATUR PROJECT » décide ce qui suit : - Cession de trois cent quarante (340) parts de Monsieur PECEK ERCAN A Monsieur SAHIN DOYDUK. - Nomination Monsieur SAHIN DOYDUK, Titulaire de la Carte d'Immatriculation N° BE83278X en qualité de cogérant -Modification corrélatrice des statuts.  
"Dépôt légal : il a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n° 945166 le 28/11/2024.

N° 9253/PA

**CONSTITUTION**  
I - Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 06-05-2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
1- ASSOCIE GERANT: TAYBI ABDEL-ILAH  
2- DENOMINATION : Ste - MAJDTAIBI - SARL AU  
3- OBJET : - Travaux divers ou construction - Négociant - Travaux de restauration et aménagement ET EXPORTATION  
4-SIEGE SOCIALE : N° 1558 HAY MOKHTAR SOUSSI TAOURIRT  
5-DUREE : 99 ans.  
6-ANNEE SOCIALE : Commence du 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
7-CAPITAL SOCIALE : 100 000,00 (Cent Mille) dirhams divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100,00 DH chacune, attribuées en rémunération d'apports en numéraire en totalité à M. TAYBI ABDEL-ILAH 1000 Parts  
8-GERANCE : M. TAYBI ABDEL-ILAH, gérant.  
II-Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de 1er Instance de Taourirt sous le numéro : 2007  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
LE GERANT

N° 9254/PA

- HARMONIE ET QUIETUDE - S.A.R.L AU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 10 000,00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : Chez Business Connection Netwo-

king Group - 265 Bd Zerkouti 9ème Etage N°92 - CASABLANCA CONSTITUTION DE SOCIETE  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 16/10/2024, il a été formé une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DENOMINATION: « HARMONIE ET QUIETUDE » S.A.R.L AU  
OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger :  
- La construction et la promotion immobilière en vue de la vente ou de la location ;  
- L'acquisition de tous terrains bâtis ou non bâtis ainsi que toute propriété immobilière ;  
- La transformation des biens immeubles, leur vente en copropriété par lot ou unité ;  
- L'acquisition de biens immobiliers à usage locatif ;  
- La gestion d'actifs immobiliers et financiers pour compte propre et pour le compte de tiers ;  
- L'administration de biens immobiliers et les activités de syndic ;  
- Toute opération de conseil, d'études et de prestations de services en vue de l'acquisition, la gestion et la cession de biens immobiliers et de manière générale, toute autre opération de conseil, d'étude et de prestation de services ;  
- L'importation de matériaux de construction, d'éléments décoratifs et de mobilier et de manière générale toute opération d'import-export ;  
- La gestion hôtelière et la gestion d'appart-hôtels ;  
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou de location gérance.  
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.  
SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Chez Business Connection Netwo-

king Group - 265 Bd Zerkouti 9ème Etage N°92 - Casablanca  
Capital Social : 10.000,00 DHS  
DUREE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.  
ANNEE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.  
GERANCE: Monsieur Saad BENZAKOUR

king Group - 265 Bd Zerkouti 9ème Etage N°92 - Casablanca  
Capital Social : 10.000,00 DHS  
DUREE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.  
ANNEE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.  
GERANCE: Monsieur Saad BENZAKOUR

**BENEFICES** : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.  
**DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC** : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 25/11/2024 sous le n°944309.  
**POUR EXTRAIT ET MENTION**  
La gérance

N° 9255/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX  
N°33/BG/2024

Le 10 Décembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié pour TRAVAUX DE DEMOLITION DE LA MOSQUEE AU CENTRE D'AMERZGANE PROVINCE D'OUARZAZATE.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.  
L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de 70 212 ,00 dhs (Soixante-Dix Mille Deux Cent Douze Dirhams Et Zéro Centimes) TTC.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Quatre cent Dirhams (1400,00 Dhs).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 9256/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE D'EL BOROUJ  
CAIDAT DE DAR CHAFFAI  
COMMUNE DE DAR CHAFFAI  
Appel d'offres ouvert simplifié  
N° : 02 /CDC/ 2024  
Projet : TRAVAUX DE FO-

**RAGE DE CINQ (05) PUIITS AUX DOUARS** : Jdouda-Maline Oued, Tnaja-Bhabda, Laïlma-Ouled Albo, Ouled Ahmed-Ouled si Massoud et Lamayssat Commune Dar Chaffai province settat.  
Le 11/12/2024 à ONZE (11) heure du matin, il sera procédé, dans le bureau du président de la C.T. DAR CHAFFAI l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié Sur offre de prix, pour Projet : TRAVAUX DE FORAGE DE CINQ (05) PUIITS AUX DOUARS : Jdouda-Maline Oued, Tnaja-Bhabda, Laïlma-Ouled Albo, Ouled Ahmed-Ouled si Massoud et Lamayssat Commune Dar Chaffai province settat  
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7.000,00 DH) Sept mille dirhams.  
Le coût estimatif des travaux est fixé par le maître d'ouvrage à 397.200,00 DH (Trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9257/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL  
D.A.A/S.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES

**OUVERT SIMPLIFIE N° 128/2024/INDH**  
Le 10 Décembre 2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle de réunions siège Province El Jadida, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°128/2024/INDH du 10 Décembre 2024 pour l'ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DE L'ECOSYSTEME DE L'INDH AU PROFIT DES CADRES DE LA PROVINCE D'EL JADIDA.  
Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme cinquante sept mille six cent dirhams T.T.C (57.600,00 DHS TTC).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille dirhams (1000,00 DHS).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 9258/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
REGION SOUSS-MASSA  
DELEGATION PROVINCIAL DE TATA  
Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié

N°17/2024/ DMSIS /TATA  
(Séance publique)  
Le 10 /12 /2024 à 11h00 min il sera procédé à la salle des réunions de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :  
LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES GROUPES ELECTROGENES ET DU POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE INSTALLEES AUX DIFFERENTS SERVICES RELEVANT DE LA DELEGATION DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PROVINCE DE TATA.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 158 760,00 Dh (Cent Cinquante-Huit Mille Sept Cent Soixante Dirhams)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3175,200DH (Trois Mille Cent Soixante-Quinze Dirhams Vingt Centimes)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9259/PA

**إعلان عن إجراء امتحان القادة المهنية بـرمسة سنة 2024**

بمقر رئيس جماعة سبيدي عد الجبل، له يتم إجراء امتحان القادة المهنية بـرمسة سنة 2024 لقادة الموظفين سمس لمرتبة جماعة سبيدي عد الجبل المتفرجين على انتمية في سنوات من الخدمة بين السنة وذلك وفق الجدول التالي:

الإطار الأصلي	إطار الترقيعية	شروط ولوج الامتحان	المنصب المتباري بشئها	مفك الترشيح
مقرر من الدرجة 1	مقرر من الدرجة الثانية	يتم امتحان القادة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتفرجين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة المهنية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية إجراء الاختبارات الكتابية	ويحدد عدد المنصب المتباري بشئها في حدود 14 % من عدد الموظفين المتسوقين لشروط الترقيعية	يجب أن تعمل طبق الترشيح لمصلحة الموظفين بجماعة سبيدي عد الجبل في ابل أصد 2024/12/16
مساعد تلقى من الدرجة الثانية	مساعد تلقى من الدرجة الأولى			

وسيجري هذا الامتحان بمقر جماعة سبيدي عد الجبل يوم الخميس 19 نجنبر 2024 على الساعة العاشرة صباحا وعلى الموظفين الراغبين في المشاركة تقديم ترشيحهم إلى مصلحة الموظفين بجماعة إلى غاية الترقيع المتأريه أهد وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

N° 9260/PA

**CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/11/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes: **DENOMINATION** : "EDGE NEGOCE - SARL AU" **OBJET** : MARCHAND IMPORTATEUR DE MEUBLES. **SIÈGE SOCIAL** : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°4, CASABLANCA. **DURÉE** : 99 ans. **CAPITAL SOCIAL** : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit : **MR ANAS BENEDEBBA** ; 1000 PARTS SOCIALES **TOTAL** : 1000 PARTS SOCIALES **ANNEE SOCIALE** : Commence le 1er Janvier et finit le 31 décembre de chaque année. **GERANCE** : La société est gérée par MR ANAS BENEDEBBA pour une durée illimitée. **DEPOT LEGAL** : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/11/2024

sous le N° 944312 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 650733. **Pour Extrait et Mention LA GERANCE N° 9261/PA**  
-FICASUD- S.A.R.L. 61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouri Bloc F n° 7 Gafiz Marrakech **Tel** : 05 24 44 77 29 - 05 24 42 32 81 **Fax** : 05 24 44 76 77 **SOCIETE "INOHAES" SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIEE UNIQUE AU CAPITAL SOCIAL DE 5.000,00 DH** **SIÈGE SOCIAL** : CERCLE EL BOUR, COMMUNE EL OUIDANE, PROPRIETE MABROUK, BUREAU N° 2 - MARRAKECH **Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 01/03/2024, il a été décidé :**  
1- La dissolution anticipée de la société suivant l'article 42 des statuts de la société ;  
2- La nomination de Mme NAJWA BROUZ comme liquidateur unique ;  
3- Que le siège de la liquidation est fixé à : CERCLE EL BOUR, COMMUNE EL

**OUIDANE, PROPRIETE MABROUK, BUREAU N° 2 - MARRAKECH ;** 4- Questions diverses. **Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 21/11/2024, sous le n° 168809.** **Pour extrait et mention N° 9262/PA**  
**ROYAUME DU MAROC** **MINISTÈRE DE L'INTERIEUR** **PROVINCE DE NOUACEUR** **COMMUNE BOUSKOURA** **DIRECTION DES SERVICES DIVISION DES TRAVAUX COMMUNAUX** **AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIÉ N°13BIS/2024/CB/DTC** **Marche réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.** **Le 12/12/2024 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune Bouskoura, sis au siège de la commune de Bouskoura domicile à la RP 3009 quartier admi-**

**nistratif de la commune de Bouskoura province de Nouaceur à l'ouverture de plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°13BIS/2024/CB/DTC pour l'achat des dalots sis à la commune de Bouskoura province Nouaceur.** **Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma** **L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 96.000,00 DH (quatre-vingt-seize mille dirhams) TTC.** **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1900,00 DH (mille neuf cent dirhams).** **Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.** **Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma**

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultations.** **N° 9263/PA**  
**ROYAUME DU MAROC** **MINISTÈRE DE L'INTERIEUR** **PROVINCE DE NOUACEUR** **COMMUNE BOUSKOURA** **DIRECTION DES SERVICES DIVISION DES TRAVAUX COMMUNAUX** **AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIÉ N°21/2024/CB/DTC** **Marche réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.** **Le 12/12/2024 à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle des réunions sis à la commune Bouskoura province nouaceur à l'ouverture de plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°21/2024/CB/DTC, relatif à l'acquisition des bigues portes drapeaux et barrières métalliques au profit**

**de la commune de Bouskoura province Nouaceur .** **Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma** **L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 198120,00 DH (cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt dirhams) TTC.** **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3900,00 DH (trois mille neuf cent dirhams).** **Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.** **Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma** **Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations.** **N° 9264/PA**

# Horaires des trains

## SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdjel	Séville	Barcelona	Casa Gueliz	Casa Voyageurs	Ain Seba	Meknes	Rabat Agdal	Rabat Ville	Safi	Azils Taharqut	Tarifa	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes et zone	Meknes	Ain Seba	Ain Hassan	Fes
1714																				
100																				
1000	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
101																				
102	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
103																				
104	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
105																				
106	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
107																				
108	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
109																				
110	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
111																				
112	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
113																				
114	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
115																				
116	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
117																				
118	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
119																				
120	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
121																				
122	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
123																				
124	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
125																				
126	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
127																				
128	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
129																				
130	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
131																				
132	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
133																				
134	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
135																				
136	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
137																				
138	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50
139																				
140	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50

## SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain Hassan	Ain Seba	Meknes	Meknes et zone	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Tarifa	Azils Taharqut	Safi	Rabat Ville	Rabat Agdal	Meknes	Ain Seba	Casa Voyageurs	Casa Gueliz	Barcelona	Séville	Benguerdjel	Marrakech		
100																							
101	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50	4:00	4:10	
102																							
103	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50	4:00	4:10	
104																							
105	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50	4:00	4:10	
106																							
107	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50	4:00	4:10	
108																							
109	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50	4:00	4:10	
110																							
111	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20	1:30	1:40	1:50	2:00	2:10	2:20	2:30	2:40	2:50	3:00	3:10	3:20	3:30	3:40	3:50	4:00	4:10	
112																							
113	0:00	0:30	0:50	1:00	1:20																		

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



# Sport

Coupe de la CAF

## La RSB réussit son entrée en phase de poules



La Renaissance de Berkane s'est imposée face au CD Lunda Sul d'Angola sur le score de 2 buts à 0, mercredi au stade municipal de Berkane, en match de la 1ère journée du groupe B de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

L'équipe de l'Oriental a pris l'avantage grâce à un doublé de Issoufou Dayo (21<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup>).

Pour le compte du même groupe, le Stade Malien s'était imposé plus tôt dans la journée face à Stellenbosch d'Afrique du Sud par 2 buts à 0.

A l'issue des matchs de la première journée du groupe B, la Renaissance de Berkane occupe la première place avec 3 points, ex-aequo avec le Stade Malien (3 pts), tandis que le CD Lunda Sul et Stellenbosch sont derniers avec 0 point.

Il convient de rappeler que pour le compte de la première journée du groupe B de la Ligue des champions, disputé mardi au stade Larbi Zaouli à Casablanca, le Raja s'était incliné devant l'ASFAR sur le score de deux à zéro, buts signés Ahmed Hamoudane et Khalid Ait Ourkhan.

Football féminin/U17

## Double confrontation amicale Maroc-Tchéquie

L'équipe du Maroc féminine des moins de 17 ans jouera deux rencontres amicales face à la République tchèque les 28 novembre et 2 décembre au Complexe Mohammed VI à Salé (18h00), a annoncé la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Cette double confrontation amicale, intervient dans le cadre du stage de préparation des Lioncelles de l'Atlas, qui se déroule du 25 novembre au 3 décembre au Complexe Mohammed VI de football, souligne la FRMF sur son site web.

A cet effet, le coach Rubén Cordero Ojeda a convoqué 28 joueuses, à savoir:

Boukharb Ahlam (Fath Union Sport), Youssoufi Hiba (AS FAR), Dofry Sara (Étoiles de l'Avenir), Tazi Malak (Fath Union Sport), Azraf Kaoutar (Barcelona FC - ESP), Oubella Meryem (Wydad Athletic Club), Mouman Malak (Raja Ain Harrouda), Boushaba Laila (Ajax Amsterdam - NLD), Baha Mayssa (FC Barcelone - ESP), Boughazi Chaimae (RCD Espanyol - ESP), Hssan Romaiassa (Montpellier HSC - FRA), El Mokadem Hanna (Jura Sud Foot - FRA), Belkouche Ines (Paris FC - FRA), Aboudou Lara (Santamarta Malaga CF - ESP), Maghout Malak (Phoenix), Kahlouini Inaya (Montpellier HSC - FRA), Boufarrah Haevenly (AZ Alkmaar - NLD), Hamdani Anissa (Dijon FCO - FRA), Boughazi Charaf (RCD Espanyol - ESP), Dhissi Imane (Borussia Monchengladbach - DEU), Nibouch Samia (FC Basel - SUI), Diyen Imene (Paris SG - FRA), Naam Fatiha (AS FAR), Ben Amar Sofia (Utrecht FC - NLD), Eloualidi Ayah (AZ Alkmaar - NLD), Thais Lanvin (Dijon FCO - FRA), Redouani Isra (FC Skillz - NLD) et Lakradi Amana (Ajax Amsterdam - NLD).

Golf féminin

## Taghazout à l'heure du All Africa Challenge Trophy

Le coup d'envoi de la 16ème édition du All Africa Challenge Trophy de golf féminin, a été donné mercredi au Tazeggout golf à Taghazout près d'Agadir.

Organisée par la Fédération royale marocaine de golf (FRMG), cette compétition biennale emblématique qui se déroule sur trois jours sous la formule de 54 trous en stroke-play, connaît la participation d'équipes issues de plusieurs pays, à savoir le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, l'Île Maurice, le Kenya, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, l'Uganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Les équipes participantes à cette compétition, dont la première édition s'est déroulée en 1992, sont composées de trois joueuses amateurs sous la houlette d'un entraîneur ou d'un capitaine d'équipe pour décrocher le titre en individuel et par équipes.

Pour sa 4ème participation, l'équipe marocaine est composée de la jeune étoile montante du golf marocain Sofia Cherif Essakali. Agée de 15 ans, la Championne arabe et auteure de deux cuts lors de la Coupe Lalla Meryem de golf, sera accompagnée de Nadia Sanz Ouezani et Rim Imni, ayant bénéficié du programme fédéral "Road To The Tour" qui soutient le développement des jeunes talents.

La golfeuse marocaine Intissar Rich avait remporté le titre de la précédente édition en individuel qui s'est déroulée à Dar Es Salam en Tanzanie en 2022, tandis que l'équipe nationale est arrivée deuxième de la compétition par équipes.

## Le Real cède le pas face à Liverpool en Ligue des champions

*Ben Seghir buteur avec Monaco*

Lille a enchaîné une nouvelle victoire mercredi soir (2-1) face à Bologne tandis que l'AS Monaco, réduit à dix, a cédé face au Benfica Lisbonne (3-2) lors de la 5e journée de Ligue des champions qui a vu Liverpool dominer le Real Madrid (2-0) et conforter sa première place.

A Bologne, les Lillois ont été courageux jusqu'au bout pour enregistrer une troisième victoire dans la compétition reine grâce à un doublé de Ngal'ayel Mukau (44e, 66e).

Les joueurs de Bruno Genesio, 12e, ont réussi à tenir bons alors que Bologne a poussé jusqu'en fin de match. Avec cette victoire, ils se rapprochent de la qualification en barrages de la Ligue des champions.

Au terme d'un match serré et plaisant qui a vu deux buts refusés, l'ASM, l'autre club français en lice mercredi soir, a fini par craquer en fin de match et a été renversé par le Benfica.

Réduits à dix après l'expulsion de Wilfried Singo, les Monégasques n'ont pas réussi l'exploit d'enchaîner une quatrième victoire et sont désormais 8e du classement.

Ils ont concédé leur première défaite avant de se déplacer à Arsenal.

Après avoir mené (2-1) grâce à Soun-goutou Magassa et Eliesse Ben Seghir, les hommes d'Adi Hütter n'ont rien pu faire en



fin de match notamment face à Angel Di Maria, auteur de trois passes décisives.

En Angleterre, Liverpool (15 points) a largement dominé le Real Madrid à Anfield. Les coéquipiers de Kylian Mbappé, trop discret et qui a raté un penalty, ont peu existé et auraient pu subir une plus lourde défaite si Mohamed Salah n'avait également manqué son penalty.

Le Real Madrid a enregistré sa troisième défaite et est 24e du classement, juste devant le PSG qui s'était incliné mardi soir sur

la pelouse du Bayern Munich (1-0).

Quatrième, le Borussia Dortmund s'est facilement défait du Dynamo Zagreb (3-0), tandis qu'Aston Villa a fait match nul (0-0) face à la Juventus, qui a évité le pire en toute fin de rencontre étant le but de Morgan Rogers a finalement annulé.

Plus tôt dans la soirée, Stuttgart - que Paris retrouvera lors de la dernière journée - s'est effondré face à l'Étoile Rouge Belgrade (5-1), tandis que Gérone a été battu (1-0) par Sturm Graz.

## Les quatre politiques qui élimineraient la pollution plastique

Quatre politiques mondiales permettraient à elles seules d'éliminer presque toute la pollution plastique sur Terre, selon une étude réalisée avec l'aide de l'intelligence artificielle (AI) par l'Université de Californie.

Selon cette étude publiée dans la revue *Science*, ces politiques sont l'investissement dans les infrastructures de gestion des déchets, plafonner la nouvelle production de plastique aux niveaux de 2020, des mesures financières comme une taxe modique sur le packaging, et l'obligation pour tous les nouveaux produits de contenir au moins 40% de plastique recyclé.

Les quatre politiques "ne sont en aucun cas la panacée pour résoudre l'énorme problème de la pollution plastique", a déclaré à l'AFP Neil Nathan, de l'Université de Californie.

Mais appliquées simultanément, ces mesures réduiraient de 91%, à 11 millions de tonnes, la quantité des déchets plastiques "mal gérés" chaque année d'ici

2050, par rapport aux 121 millions de tonnes qui seraient atteintes à la même date si rien n'était fait.

"Les déchets mal gérés sont tout ce qui n'est pas incinéré, mis en décharge ou recyclé, et c'est donc cette fraction qui est beaucoup plus susceptible de se retrouver dans notre environnement et d'avoir un impact sur nos rivières et nos océans", a expliqué M. Nathan.

Si aucune mesure n'est prise, la quantité cumulée de déchets "mal gérés" entre 2011 et 2050 serait de 3,5 milliards de tonnes, soit "de quoi recouvrir l'île de Manhattan d'un amas de plastique dix fois plus haut que l'Empire State Building", a souligné le chercheur.

Ce travail a été rendu public au moment où les délégués de 178 pays se réunissent à Busan, en Corée du Sud, avec l'objectif de se mettre d'accord d'ici le 1er décembre sur un traité mondial contre la pollution plastique.

Après deux ans de pourparlers, les pays restent divisés quant aux méthodes pour y parvenir. Cer-



tains souhaitent un traité drastique limitant la production tandis que d'autres, principalement les gros producteurs de pétrole comme l'Arabie saoudite et la Russie, plai-

dent pour des objectifs plus modestes concentrés sur le recyclage et la gestion des déchets.

L'étude, intitulée "Pistes pour réduire la mauvaise gestion des dé-

chets plastiques et les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici 2050", a consisté à simuler à l'aide d'un outil interactif les effets des mesures qui pourraient être incluses dans le futur traité de Busan.

Les quatre politiques mises en avant dans l'étude sont celles "qui semblent avoir le plus d'impact, ou être les plus rentables", a ajouté M. Nathan.

L'outil a recours à l'apprentissage automatique pour combiner des informations sur la croissance démographique et les tendances économiques afin de prévoir l'avenir de la production, de la pollution et du commerce du plastique.

Pour Douglas McCauley, un autre professeur à l'Université de Californie, "l'une des découvertes les plus passionnantes de cette étude est qu'il est possible de mettre pratiquement fin à la pollution plastique grâce à ce traité. Je suis d'un optimisme prudent, mais nous ne pouvons pas laisser passer cette opportunité unique".

## Recettes

### Kebda mchermla



#### Ingédients :

300 g de foie d'agneau.  
3 gousses d'ail  
Quelques brins de coriandre.  
Sel, poivre noir, carvi en poudre et paprika doux  
3 c. à soupe d'huile d'olive  
2 c. à café de tomates fraîches en purée  
1 c. à café de tomate en purée  
1 c. à café de harissa  
1 et demi c. à soupe de vinaigre

#### Préparation :

Nettoyez le foie d'agneau sous une eau abondante et coupez-le en dés moyens.

Dans une poêle à fond épais, placez l'huile et laissez bien chauffer avant d'ajouter les morceaux de foie.

Faites sauter le foie de tous les côtés pour avoir une belle couleur dorée, sans trop le cuire.

Retirez le foie de la poêle sans

l'huile de la cuisson.

Dans le mortier, placez les gousses d'ail, le sel, le poivre noir, le carvi et le paprika doux.

Ecrasez bien le tout, et placez la darsa ou chermoula obtenue dans l'huile de cuisson du foie, ajoutez par dessus un peu d'eau, pour que l'ail ne brûle pas. Ajoutez ensuite le concentré de tomate et la harissa,

Faites revenir un peu puis introduisez la tomate fraîche en purée

Laissez cuire jusqu'à apparition d'un peu d'huile à la surface puis remettez le foie dans la sauce.

Ajoutez par dessus un peu de coriandre fraîche, et le vinaigre.

Couvrez et laissez cuire 15 minutes, puis retirez du feu.

Décorez le plat avec de la coriandre fraîche avant de passer à la dégustation.

## Probable extinction d'un oiseau continental pour la première fois en Europe

Un oiseau migrateur, le courlis à bec grêle, est probablement éteint, selon une étude qui marque ce qui serait la première disparition d'un oiseau continental dans la zone regroupant Europe, Afrique du Nord et Asie occidentale, a déploré jeudi l'ONG française Ligue de protection des oiseaux (LPO).

Selon un article publié le 17 novembre dans la revue ornithologique IBIS, le courlis à bec grêle, plumage clair et bec courbé, n'a plus été aperçu avec certitude depuis 1995 au Maroc, en dépit de larges recherches depuis.

En suivant les règles de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), il est éteint avec une probabilité de 96%, écrivent les auteurs.

Sur la dernière liste rouge de l'UICN, cet oiseau était classé en danger critique.

Le courlis à bec grêle serait la troisième espèce de la zone paléarctique occidentale (Europe, Afrique du Nord, Asie occidentale) à être déclarée éteinte depuis le début des suivis naturalistes en 1500, après le grand pingouin, vu pour la dernière fois en 1844, et un huitrier disparu vers 1940, mais qui, eux, vivaient sur des îles et non sur le continent.

"Quand le courlis à bec grêle a arrêté de revenir sur son principal site d'hivernage à Merja Zerga, au Maroc, beaucoup d'efforts ont été déployés

pour essayer de les localiser sur des sites de reproduction", a déclaré Alex Bond, conservateur en chef au Natural History Museum de Londres, qui a fait partie des recherches.

"Plusieurs expéditions, des centaines de milliers de kilomètres carrés fouillés", et au final, "rien malheureusement", a-t-il déclaré dans un article de la RSPB britannique (société royale pour la protection des oiseaux).

Si plusieurs pistes sont avancées pour expliquer la disparition du courlis à bec grêle - perte d'habitat, chasse - il est difficile de tirer une conclusion claire. "De telles extinctions sont un indicateur de l'échec de la coopération internationale sur la conservation de la

biodiversité", écrivent-ils.

Les craintes autour de la préservation de cette espèce sont anciennes. On pensait dès 1912 qu'elle déclinait, peu après la découverte des premiers nids potentiels, et la possibilité de son extinction était évoquée dès les années 1940.

Malgré cela, il a fallu attendre 1988 pour que le courlis à bec grêle soit classé comme menacé.

"Il est crucial de bien mesurer l'importance du signal d'alarme que représente l'extinction du courlis à bec grêle, car elle pourrait inaugurer une longue série macabre si nous n'agissons pas," a déclaré Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO.

